

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés

François JAGUIN arrivé à 19h52 (du point 1 à 4).
Florence ARCHAMBAUDIERE arrivée à 19h54 (du point 1 à 4).
Hélène BARBE, Sophie WILLEMIN, Ratko KLISURA (point 11)
Sabine FRETEY, Carine GENTIL (points 11 et 12)

Étaient absentes

Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE donne procuration à : Jean-Michel POISSON, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Pascal ROSSION, Caroline IFTEN donne procuration à Aïssa HIRTI, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Christine PICARD, Josette MARTIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance Maire : Madame Josette PHILIPPE.

Assemblées

1. Approbation du Procès-verbal du 27 octobre 2025

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On va ouvrir cette séance, on va désigner le secrétaire de séance, est-ce qu'il y a un candidat ? Josette Philippe, elle m'a regardée, ça va à tout le monde ? Madame Philippe, ça vous va ? Vous m'avez regardé alors, c'est bon pour vous ? OK, merci Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Je vais tout relire.

Monsieur le Maire : J'espère bien, oui. Ah oui, absences et excuses. Madame Cissé donne le pouvoir à Monsieur Talal Abdelkader, Madame Deseyne à Monsieur Jean-Michel Poisson, Monsieur Jaguin à Monsieur Guenzi, jusqu'à son arrivée, Madame Niaz à Madame Picard, Monsieur Klisura à Sophie Willemmin, Madame Martin à moi-même, Madame Archambaudière à André Homps, qui est là, voilà, Mme Gentil à Madame Frétey, Madame Iften à Monsieur Hirti, Monsieur Alim à Monsieur Rossion, c'est bien ça ? Allez, ça marche. Allez, on prend l'ordre du jour. Alors, nous avons quoi ? Ah oui, les approbations des procès-verbaux, le 1er, celui du 27 octobre, rectifié au mieux. Madame Frétey, allez-y.

Sabine FRÉTEY : Mesdames et messieurs, chers collègues, alors je l'ai déjà exprimé au dernier Conseil municipal sur ce PV même, puisqu'il nous manque toutes les délibérations du 1er au 4e point, en tout cas les échanges avec les oppositions, je voterai contre ce procès-verbal.

Monsieur le Maire : Merci Madame Frétey. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Bonsoir. Effectivement, la dernière fois j'étais intervenu sur les manquements, et je ne parle pas uniquement de la première partie qui est manquante, mais d'autres échanges sur lesquels la retranscription était soit incomplète, soit inexacte, donc vous aviez accepté de le refaire. Je l'ai relu, il y a effectivement des compléments qui ont été apportés, c'est toujours incomplet.

Monsieur le Maire : C'est déjà mieux, c'est ça ?

Maxime DAVID : C'est déjà mieux, donc je salue l'effort, mais il y a quand même une marge de progression. Et simplement, en explication de vote, je voterai aussi contre parce qu'il y a deux questions. La première, c'est le manque du début, la partie du début. Je vous avais posé la question la dernière fois de comment vous procédez pour faire cette retranscription, et si c'est uniquement basé sur la vidéo, du coup il y a un problème, parce que ça met en risque la capacité de retranscription, et donc c'est un appel pour l'avenir, il faut trouver un autre moyen. Ça ne peut pas se reproduire, les procès-verbaux sont obligatoires, ils doivent être complets et mot pour mot, ce qui là aujourd'hui n'est pas le cas, en tout cas dans celui-ci, pour les deux raisons.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Ensuite, Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Oui, bonsoir, chers collègues, mesdames et messieurs. Pour les mêmes raisons, nous voterons contre, j'aurais voulu avoir une explication. Au début de cette mandature, le Conseil municipal était en direct, enregistré. Vous nous aviez expliqué que suite à des problèmes techniques, il était diffusé maintenant en différé. J'aimerais savoir pourquoi il n'est plus en direct et quelles étaient les raisons techniques.

Monsieur le Maire : Bon, je ne vais pas vous faire un cours d'informatique, je n'en sais rien du tout, mais c'était pour sécuriser au mieux. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Bonsoir. Pour ma part, je voterai pour le compte-rendu, le procès-verbal. J'étais arrivé en retard à ce Conseil municipal sur les points 1 à 3, donc je n'ai pas assisté au débat.

Monsieur le Maire : Oui c'est logique.

Aïssa HIRTI : Donc je voterai pour ce procès-verbal.

Monsieur le Maire : Très bien. Qui est contre ? Gardez bien la main en l'air, s'il vous plaît. Qui s'abstient ?

à la majorité, 14 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY). Je vous remercie.

2. Approbation du Procès-verbal du 2 décembre 2025

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Le point 2, c'est l'approbation du procès-verbal du 2 décembre. Il est complet ?

André HOMPS : Non.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, allez-y !

André HOMPS : On pourrait dire qu'il y a des passages abscons. On ne comprend pas, il manque des mots, notamment sur les échanges à propos de la SPL.

Monsieur le Maire : Du sabotage, c'est ça ?

André HOMPS : Non, je n'ai pas dit ça. Je ne fais pas procès d'intention, mais je pense que le mode de transcription que vous utilisez n'est pas forcément fiable.

Monsieur le Maire : En général, ça fonctionne bien. Vous avez vu quoi, Monsieur Homps, en manquement ?

André HOMPS : D'autant qu'il y a quand même beaucoup de fautes d'orthographe également, un peu comme dans Dreux Magazine. Dreux s'unit autour de la flamme avec un E. Ce n'est pas terrible. C'est bien de faire un petit effort de ce point de vue-là. Nous voterons contre.

Monsieur le Maire : On est preneur des remarques comme ça. Si c'est précis, on les prend bien sûr. Monsieur David, pardon, allez-y.

Maxime DAVID : Il se trouve que moi, lors du dernier Conseil, j'ai manqué la fin. Et je l'ai regretté en regardant la retranscription, puisque j'étais assez surpris de la dernière intervention.

Monsieur le Maire : On ne vous a pas cité quand même, j'espère ?

Maxime DAVID : Non, mais la dernière intervention de Madame Guérin, après la fin de l'ordre du jour. Et j'étais un petit peu surpris du véhicule choisi pour cette intervention. Je reviendrai sur le fond, mais sur la forme. Donc une question écrite. Il n'y a aucune règle qui interdit à n'importe quel élu de faire une question écrite.

Monsieur le Maire : Exactement.

Maxime DAVID : Simplement, il est vrai qu'il y a un usage. C'est-à-dire que l'usage fait que les questions écrites sont plutôt réservées à l'opposition. Parce que c'est un moyen pour nous, qui n'avons pas la main sur l'ordre du jour, de pouvoir vous interpellier sur des questions de la vie de la commune. Donc c'est toujours un petit peu étonnant qu'un élu de la majorité se serve de cet outil, alors qu'il a toute latitude, qui fait partie de votre majorité, pour impacter et intervenir dans l'ordre du jour. Donc ça, c'est juste la question de forme. Ça m'a questionné. Et le timing est aussi un petit peu gênant, parce que je rappelle, et c'est vous-même d'ailleurs qui avez pris cette initiative de formalisation d'une période de neutralité à la veille des élections municipales. Je prends l'exemple de la page Facebook de la ville de Dreux, qui a clôturé la capacité d'interaction et de commentaire. Donc il y a, de fait, une période, à quelques mois de l'élection, où il y a une certaine neutralité qui est nécessaire. Et donc là, on a assisté à une intervention unilatérale de présentation de la santé financière, en soi venant de l'adjointe aux finances, ce n'est pas illogique, mais hors de l'ordre du jour, et pour une raison très simple, c'est que ça aurait dû avoir lieu dans un débat d'orientation budgétaire. C'était ça, sa vraie place. Or, on ne l'a pas encore.

Monsieur le Maire : Il faut conclure, Monsieur David, s'il vous plaît. On n'en est qu'au procès-verbal.

Maxime DAVID : Peu importe. On aura un débat d'orientation budgétaire en mars, et ça, c'est de votre fait, vous avez complètement décalé le calendrier budgétaire, j'y reviendrai plus tard parce que ça pose un vrai problème, on le voit encore, et en plus là, on ne peut pas répondre, puisque vous avez choisi le véhicule de la question écrite qui interdit tout débat. Donc moi, ça me pose un vrai problème, parce que c'est une audience publique, c'est retransmis, c'est diffusé, et on a l'adjointe aux finances qui nous présente une situation financière, en plus on nous accuse, nous, indirectement de répandre des fausses informations, on a quand même le droit d'avoir une opinion, et on ne peut pas répondre. Donc là, je trouve que c'est une asymétrie dans tous les sens du terme, l'utilisation de la question écrite, et le fait d'exposer ces éléments de fond sur les finances, sans capacité de répondre de l'opposition, donc ça m'a beaucoup gêné. Pour ces raisons, je m'abstiendrai sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire : Comme quoi c'est intéressant que ce soit enregistré, au moins vous avez pu regarder. Simplement, Monsieur, vous demandez tout le temps des éléments précis sur les finances, bah oui, on les a donnés. Allez, Madame Frétey, Monsieur David soyez courtois avec votre voisine.

Sabine FRÉTEY : Alors moi, j'ai deux remarques à faire. La première, page 47, je dis bien que je recentre les débats, et non que je vous recadre. Parce qu'effectivement, 4 minutes et 20 secondes sur un sujet annexe à 65 000 euros.

Monsieur le Maire : Si je l'avais vu, je l'aurais rectifié moi-même.

Sabine FRÉTEY : Effectivement, je m'en doutais. Alors que l'on aurait pu échanger sur la convention à 1 373 165 euros, c'est vrai que là, j'étais là pour recentrer les débats, c'est dommage que tout le monde ne l'ait pas fait. La deuxième remarque porte également sur l'intervention. Je suis réveillée, mais ça ne va pas durer, j'ai très mal au dos. La deuxième remarque porte sur l'intervention de Madame Guérin en fin de conseil, donc Monsieur David vient d'en parler. On a reçu sauf erreur les documents ce matin par mail, ça aurait été bien qu'on les ait plus tôt, parce que c'est un peu dommage de recevoir les documents le matin du Conseil, mais ça, mise à part. Ça concerne essentiellement l'article 5 de votre règlement intérieur. Monsieur, de ce Conseil municipal, le vôtre, celui que vous avez proposé au vote et qui est toujours valide et qui fait référence à l'article L2121-19 du code général des collectivités. Je vais vous en lire deux lignes, vous allez voir, ça va être rapide. La première, c'est sauf sur demande de la majorité des conseillers municipaux, il y a débat. Ça veut dire que si nous avions demandé, si la majorité des conseillers municipaux avait demandé, on aurait très bien pu débattre de ce qu'a présenté Madame Guérin. C'est vous qui le dites dans votre règlement intérieur. Ensuite, le procès-verbal du Conseil municipal reprend les termes de la question posée et de la réponse apportée. Or, Madame Guérin parle de point de situation, de stratégie financière, mais ne répond à aucune question, puisqu'aucune question n'est posée. C'est donc par ce défaut flagrant de formalisme que je voterai contre ce PV.

Monsieur le Maire : Alors, Madame Frétey, je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, mais si on prend dans les oppositions le nombre de questions écrites qui ne posaient pas de questions et qui, je permets, je ne vous ai pas coupée, et qui a exprimé un point de vue politique comme un vœu, vous voyez, ce sont les vœux, qu'on fait par exemple, au Conseil régional. C'est régulier, voilà, tout simplement.

Sabine FRÉTEY : Vous avez raison, mais il y avait une question qui était. Non, non, non, il faut établir la vérité, Monsieur.

Monsieur le Maire : Madame Frétey, je ne vous ai pas interrompue.

Sabine FRÉTEY : Vous voulez que je ressorte le PV de la dernière fois ?

Monsieur le Maire : On ne prend pas la parole comme ça, je n'ai pas terminé mon propos, vous ne pouvez pas me couper la parole, je ne vous ai pas coupé la parole.

Sabine FRÉTEY : Je vous coupe la parole, mais là, pour le coup, ce n'est pas juste, j'ai posé une question.

Monsieur le Maire : On ne prend pas la parole comme ça au Conseil municipal, vous savez, je vous la donne, il y a un président de séance, vous voyez. Voilà, ça marche comme ça. Allez, et puis ce n'est pas mon règlement intérieur, Madame, c'est notre règlement intérieur. Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : Alors nous, on s'abstiendra également sur ce procès-verbal. En fait, vous avez fonctionné avec deux poids deux mesures, parce que si nous, on avait fait une question écrite avec la diffusion d'un diaporama, vous nous l'auriez interdit. Mais comme c'est Madame Guérin, votre élue de la majorité, rappelez-vous, pour les Drouais, elle est à l'origine de la scission de la majorité, qui vient nous faire un cours de finances publiques.

Lydie GUÉRIN : Attendez, moi, je suis à l'origine de la scission.

Aïssa HIRTI : Elle vient nous faire un cours politique sur les finances publiques. Donc c'est pour cette raison-là que l'on s'abstiendra sur ce procès-verbal.

Monsieur le Maire : Bon, très bien, Monsieur Hirti. Pour un procès-verbal, ça prend un temps pas possible. Allez-y, Monsieur.

Valentino GAMBUTO : Oui, moi, je veux juste dire que notre intervention et notre vote, il ne sera non pas sur ce point-là, mais sur le fait que le rapport du procès-verbal, même s'il y a, en effet, quelques fautes, mais j'ai envie de dire comme d'habitude, et d'habitude, on vote pour. Donc là, on votera pour. Mais c'est vrai que sur la façon dont vous procédez, pour la première fois, je prends conscience que ça peut être dangereux quand on perd les bandes. C'est de ne pas avoir quelque chose d'hyper intègre par rapport à l'origine. Alors, je sais que dans d'autres lieux, on a en même temps quelqu'un qui prend en dactylo. Mais je sais aussi que ça a des coûts qui sont importants, comme on le fait à la région.

Monsieur le Maire : Oui, oui, c'est un coût important.

Valentino GAMBUTO : Mais peut-être que ça doit être la solution d'avoir ou la caméra et quelqu'un qui prend, ou une sténo, ou peut-être un autre mode d'enregistrement.

Monsieur le Maire : Après, moi, je suis preneur d'idées.

Valentino GAMBUTO : Ou un autre mode d'enregistrement en parallèle, mais on votera pour.

Monsieur le Maire : Je suis preneur des erreurs que vous avez pu, sans faire un message global, mais de nous le signaler. Allez, on va passer au vote. Ce procès-verbal, c'est le record du monde-là. Allez, qui est contre ? Allez, levez bien la main, s'il vous plaît. Qui s'abstient ?

à la majorité, 5 voix contre (Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY) et 9 abstentions (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID). Merci beaucoup.

Affaires juridiques

3. Fonds de dotation - Désignation des membres

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, le point 3, le fonds de dotation. Donc, on a déjà voté le 25 mars 2025 sur ce fonds de dotation qui permet de soutenir des projets d'envergure pour notre ville. Et on devait effectivement désigner des personnes qui seraient au sein de ce fonds de dotation, pour représenter notamment le Conseil municipal. Et donc, vous avez l'ensemble des éléments. Et comme on nous a fait la remarque à plusieurs reprises, nous avons proposé, dans l'opposition, Monsieur Gambuto, pour être présent dans le collège des élus du Conseil municipal. Voilà. Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Oui, si vous permettez une explication de vote, et aussi expliquer pourquoi j'ai accepté d'être parmi les élus du Conseil dans cette commission lorsque Monsieur Moine m'a contacté pour me demander mon avis. La première chose que j'ai faite, c'est de rappeler que j'avais voté contre par principe, par dogme, j'avais dit à l'époque.

Monsieur le Maire : Vous avez bien expliqué pourquoi.

Valentino GAMBUTO : En expliquant que le problème de ces fonds de dotation, quelquefois, peuvent être utilisés à l'encontre de ce que l'État, qui finalement subventionne à 60-75 % par les avoirs qu'il donne au niveau fiscal, quelquefois, ça peut aller à l'encontre des politiques menées et puis c'est une façon de contraindre l'État. Donc, pour des grosses décisions, pour, quelquefois, quand on fait des grands musées, etc., et tout, on force un peu la main à l'État, sauf quand il est évidemment demandeur. Après, ce que j'avais dit, je me permets de le rappeler, c'était que j'avais été à l'origine d'un fonds de cette sorte à l'époque à Dreux, qui s'appelait Dreux Sport Entreprises, qui a été animé par Claude Maignan, d'ailleurs, que je veux saluer parce qu'il a fait beaucoup de choses pour le sport et pour la ville pendant des années. Et on avait, dans le cadre du comité de bassin d'emploi, on avait fait ce Dreux Sport Entreprises qui fonctionnait assez bien. C'était du temps où je présidais la commission Industrie et qui fonctionnait assez bien. Et d'ailleurs, si je ne dis pas de bêtise, je crois que Monsieur Berteaux était déjà dedans à l'époque, dans Dreux Sport Entreprises. Donc, comme en plus vous répondez à l'interrogation que j'avais à notre demande régulière de mettre une personne de l'opposition.

Monsieur le Maire : Oui, c'est un principe que vous avez évoqué régulièrement, effectivement.

Valentino GAMBUTO : Pour ces raisons-là, j'avais accepté cette invitation.

Monsieur le Maire : Vous n'allez pas voter contre vous, quand même ?

Valentino GAMBUTO : Non.

Monsieur le Maire : Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : J'ai plusieurs interrogations sur ce dispositif. Je sais qu'il est déjà passé cette année, mais il y a quand même une question de timing. C'est-à-dire que là, on met en place un nouveau dispositif, trois mois avant l'élection, qui en plus inclut la composition d'un collège qui sera caduc dans quatre mois, quasiment.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto peut être réélu, vous savez ?

Maxime DAVID : Bien sûr, mais ça m'interroge. Pourquoi le faire maintenant ? Première question de timing, je trouve que c'est toujours gênant, je ne comprends pas trop. Deuxième point, c'est effectivement la composition. Le fait qu'un membre de l'opposition y appartienne, je trouve que ça va très bien, et ça répond, enfin, à une demande qu'on avait formulée. Sur cette ligne-là, il me semble que tous les groupes, quels qu'ils soient, avaient été assez d'accord sur le fait que le principe vaut qu'une personne de l'opposition y soit, quel que soit le groupe. Donc je n'ai pas de problème que ce soit Monsieur Gambuto. Et donc, le principe étant respecté, je le salue, c'est très bien pour une fois. Mais ma plus grosse interrogation, c'est sur l'objet même, de ce dispositif. C'est-à-dire que là, j'ai une délibération d'une page. Les trois quarts, c'est la composition, et pour m'expliquer ce que c'est, ce que ça va faire, les moyens qui seront dedans, l'objet des projets qui seront potentiellement financés, il n'y a aucun cadrage qui m'est présenté pour me donner un petit peu la feuille de cadrage. Et donc, ça m'interroge parce que la seule phrase que j'ai, c'est « un fonds de dotation pour le rayonnement de la ville de Dreux appelé Soutenons Dreux ». Ça peut vouloir dire tout un tas de choses. Et demain, comment je peux savoir que telle action, surtout dans une période électorale qui arrive, n'est pas biaisée ?

Monsieur le Maire : Là, il ne va pas se mettre en route avant les élections, Monsieur David. Vous avez bien compris. Et puis après, sur la composition, vous savez, si quelqu'un veut le modifier dans trois mois ou quatre mois, il pourrait le modifier, ce n'est pas un problème. Voilà. Monsieur Homps, allez-y.

André HOMPS : Nous, nous avons voté pour, et nous maintenons notre position, parce qu'on pense que l'instrument a du sens, qu'il a de la valeur. Je m'interroge quand même sur le mode de désignation du volontaire. Enfin de la personnalité de l'opposition qui va participer.

Monsieur le Maire : Vous m'avez dit collectivement, dans ce genre de cas, peu importe qui est dans l'opposition, c'est ce que vous m'avez dit.

Monsieur le Maire : Madame Philippe, excusez-moi, ce sera vous, ne vous inquiétez pas.

Josette PHILIPPE : Non, merci.

André HOMPS : Le coup de fil discrétionnaire du Conseiller spécial, je ne sais pas quel est le titre exact, pour citer Monsieur Gambuto sur la participation, c'est quand même assez particulier. En fait, le plus important, c'est que même si l'instrument est pertinent, on a quand même de très forts doutes sur la gouvernance de cet instrument, et je pense qu'effectivement, on en fera bon usage à l'avenir.

Monsieur le Maire : Allez, merci, Monsieur Homps. Madame Frétey, allez-y. Franchement, là-dessus, il n'y a pas d'enjeu politique. C'est une mise en place avant les élections, il n'y aura pas de mise en œuvre avant les élections. Chacun en fera ce qu'il veut. C'est un outil intéressant, voilà ce que vous disiez. Ne voyez pas de malice là-dedans, il n'y aura pas d'action. Ce serait à intégrer dans les comptes de campagne, en plus. Vraiment, je ne vois pas trop le problème. Madame Frétey, pardon, allez-y, je vous en prie.

Sabine FRÉTEY : Alors, moi, je n'ai rien contre le fait que ce soit Monsieur Gambuto ou un autre, ou une autre. Ça aurait été bien aussi.

Monsieur le Maire : Quand il y a un poste d'opposition pour faire la parité, c'est compliqué.

Sabine FRÉTEY : Oui, j'entends bien. Il n'y a plus de parité, là. On est quasi sur du copinage. Mais peu importe, ça, c'est mon avis, et je vais le garder pour moi.

Monsieur le Maire : Madame Frétey s'il vous plaît.

Sabine FRÉTEY : Je crois que vous ne coupez pas la parole.

Monsieur le Maire : Non, je suis en séance. Donc je coupe la séance.

Sabine FRÉTEY : Alors, vous coupez la parole.

Monsieur le Maire : Non, non, je coupe la séance, Madame.

Sabine FRÉTEY : Très bien.

Monsieur le Maire : Ramenez des rumeurs au Conseil municipal, « J'ai entendu dire que ». Envoyez des pics comme ça, des balles perdues gratuitement, même à un de vos collègues de l'opposition. Essayons d'un peu de. Vous voyez, s'il vous plaît, Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Je peux y aller ?

Monsieur le Maire : Non, mais. Madame Frétey, je suis courtois.

Sabine FRÉTEY : Mais je demande, est-ce que ça y est ? Pour ne pas vous couper la parole, justement.

Monsieur le Maire : Je préside la séance, Madame.

Sabine FRÉTEY : Donc, quant au groupe HumaniCité et en toute cohérence, c'est-à-dire que nous sommes vraiment cohérentes, comme sur plusieurs autres sujets sur lesquels on a pu être un peu titillées, nous voterons évidemment contre, parce qu'il n'y a aucune transparence sur la désignation des membres, ni, et c'est presque encore pire, pardon, sur les projets à venir. On est en décembre 2025. J'ai du mal à penser que vous n'avez pas un petit planning ou un calendrier.

Monsieur le Maire : Non je vous assure que non et vous le verrez d'ailleurs.

Sabine FRÉTEY : D'accord, ou un petit calendrier de ce que vous avez prévu, donc c'est presque inquiétant de savoir que vous allez tous vous réunir, mettre de l'argent, dont de l'argent public, pour faire des choses que vous ne savez pas pourquoi.

Monsieur le Maire : Non justement Madame Frétey au contraire.

Sabine FRÉTEY : Vous ne savez pas pourquoi vous vous réunissez, pourquoi vous mettez de l'argent, puisqu'aujourd'hui, vous êtes en train de mettre un calendrier avec des actions à venir. C'est pourquoi je continuerai, nous continuerons, nous, le groupe HumaniCité, à voter contre.

Monsieur le Maire : Madame Frétey, je crois qu'il y a un quiproquo. Ce fonds de dotation, c'est effectivement pour que, c'est un, comment dire, un dispositif fiscal qui permet aux particuliers et aux entreprises de donner de l'argent et de bénéficier d'un rabais fiscal. Ce n'est pas de l'argent public. C'est exactement le contraire, Madame Frétey.

Josette PHILIPPE : Mais il y a une part de la mairie qui met de l'argent quand même.

Monsieur le Maire : Mais pas du tout.

Josette PHILIPPE : Pas du tout.

Monsieur le Maire : Bon, allez, passons, ce n'est pas grave. Bon, Monsieur Hirti, allez-y. C'est marqué dans les délibérations, Madame Frétey, il faut la lire.

Aïssa HIRTI : Alors, ce fonds, « Soutenons Dreux » nous est présenté aujourd'hui comme un outil destiné à mobiliser des financements privés. On est bien d'accord, ce sont des financements privés. Vous confirmez effectivement qu'il n'y a pas...

Monsieur le Maire : C'est écrit dedans, oui.

Aïssa HIRTI : Voilà, d'argent public dans ce fonds au service de projets culturels, patrimoniaux et scientifiques.

Monsieur le Maire : C'est très large.

Aïssa HIRTI : Cependant, plusieurs points appellent, selon moi, des réserves et des demandes de clarification. Parce qu'effectivement, lors de la première délibération, on avait voté également pour. Et aujourd'hui, on s'interroge, et c'est en fonction des réponses que vous allez nous apporter ce soir. Tout d'abord, concernant la gouvernance de ce fonds, elle soulève quand même une question. La composition de ce conseil d'administration, vous l'appellez comme ça dans la délibération, pour un fonds privé, accorde une place prépondérante à des élus.

Monsieur le Maire : Oui.

Aïssa HIRTI : Et même sur la présidence. Les critères de sélection des projets ne sont pas explicités dans votre délibération. On a les notions de projet d'envergure ou de mise en valeur de la ville. Ça reste large et très subjectif. S'il n'y a pas un cadre précis, transparent, il y a un risque de choix mal orientés qui peut fragiliser la légitimité de ce dispositif. Enfin, sur la nomination de Valentino Gambuto, je vous rassure, nous, si vous nous aviez proposé, on n'aurait pas voulu.

Monsieur le Maire : Je sais, merci, je sais très bien. C'est pour ça que j'ai économisé les coups de fil. D'abord, je réponds à vos questions. Tout d'abord, c'est un dispositif qui est très large, parce qu'on doit se donner tous les moyens de pouvoir faire ce qu'on a envie de faire pour l'intérêt général. On ne va pas se limiter. Le cadre, il est légal. Les nominations, c'est voté au Conseil municipal. Après, je vous dirai aussi que pourquoi j'ai proposé à Monsieur Gambuto, c'est extrêmement simple. C'est extrêmement simple. C'est que quand je fais des réunions avec l'opposition pour aborder tel ou tel sujet, il n'y a que lui qui vient. Il n'y a que lui qui vient. C'est quoi la dernière réunion ?

Josette PHILIPPE : Quelle réunion ?

Monsieur le Maire : La charte des mariages. Au Conseil municipal j'ai dit que j'étais prêt à vous recevoir pour qu'on puisse faire évoluer, vous verrez le compte-rendu il y a 6 mois, mais non c'est très vrai, je vous ai dit un membre de chaque opposition pouvait venir et on a invité effectivement les oppositions. Monsieur Gambuto est le seul à être venu il y a 5- 6 mois je pense, pour évoquer la charte des mariages, vous verrez c'est dans le Conseil municipal. J'ai dit je suis prêt à vous recevoir pour qu'on évoque ensemble, effectivement, l'évolution de cette charte, c'est le seul qui vient. Je suis désolé. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Merci de cette précision, moi je n'étais pas au courant qu'on a été invité à une charte des mariages, est-ce que vous pourriez nous rappeler le jour et l'heure s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Bah c'est le Conseil municipal, je ne sais pas, ça devrait être.

Arnaud DAUTREY : Non, non, l'invitation à la charte des mariages. Le jour et l'heure.

Monsieur le Maire : Je vous le donnerai sans problème Monsieur.

Arnaud DAUTREY : Dites-le-moi, parce que vous ne vous souvenez que de Monsieur Valentino, on ne se souvient pas de l'invitation.

Monsieur le Maire : Ah, d'accord, OK. Bon, je ne vais pas rentrer.

Arnaud DAUTREY : D'accord, je n'ai pas de réponse, merci.

Monsieur le Maire : Mais vous verrez, c'est dans le compte-rendu du Conseil municipal, ça doit être en septembre, je crois.

Arnaud DAUTREY : Est-ce que vous pourriez le ressortir et nous.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr, bien sûr, j'ai bien entendu, j'ai bien entendu. Monsieur Gambuto allez-y.

Valentino GAMBUTO : En ce qui concerne ce fonds de dotation, l'objectif c'est d'avoir, si j'ai bien compris, des entreprises qui vont apporter des fonds propres, qui vont bénéficier d'ailleurs d'avantages fiscaux, et qui viennent voir la municipalité en disant sur quoi on travaille, quelles sont les priorités, et quelles sont les choses qu'on peut mettre en avant, ou quels sont les grands axes qu'on peut développer ensemble. Moi, il me semble, alors là je parle aussi en tant que chef d'entreprise, que d'être entendu dans ce cas-là pour faire des choses en commun, et de pouvoir travailler avec la mairie est quelque chose d'intéressant. D'ailleurs, tu l'as dit l'autre fois, et tu le dis encore cette fois. Il y a un moment où il faut être cohérent. D'ailleurs, on ne peut pas avoir le discours de dire que, quel que soit le représentant de l'opposition, ce qui est important par transparence, il faut qu'il y ait un représentant de l'opposition. Et puis là, tout à coup, parce qu'on est en période électorale et chacun sait que je suis candidat, que je devienne le vilain petit canard, je vois des sourires depuis tout à l'heure, que je devienne le vilain petit canard en disant « comment on a choisi Valentino Gambuto », etc. Moi, je vais me vanter d'une chose. Pour une fois, je vais être prétentieux ou plus prétentieux que d'habitude. Moi, depuis le début du mandat, je n'ai jamais loupé ni une commission, ni un Conseil municipal, ni une invitation, ni une inauguration, tout ce qui a été. J'ai toujours fait le job. On me demande de continuer à faire le job. Je continue à faire le job. Je voudrais vous dire, chers amis, chers collègues, et je parle même à mes amis de l'opposition, que j'ai passé énormément de commissions où j'étais tout seul autour de la table face à la majorité. Énormément de commissions où j'étais tout seul. Alors maintenant, que l'on me reproche d'être à trois mois, quatre mois, des élections, à continuer à travailler dans l'intérêt général, moi, je vous dis, chers amis, c'est quand même désolant et c'est même vexant. Vous voyez, ça doit s'entendre à ma voix. Je trouve ça vexant parce que je crois que j'ai toujours fait le job. J'ai toujours porté les arguments. Alors certes, je ne le fais pas avec la même agressivité que certains. Moi, je considère qu'on peut se respecter dans un Conseil municipal, on peut se respecter dans des commissions, qu'on peut donner ses idées tout simplement et laisser faire la démocratie. Donc là, vraiment, je suis un peu vexé. C'est pour ça que je réagis.

Monsieur le Maire : Ouais, bon alors, c'est un drôle de Conseil municipal. Monsieur Hirti, je vous donne la parole après si vous voulez bien. Bon, c'est un drôle de Conseil municipal. Je ne vais quand même pas vous défendre, Monsieur Gambuto. Je vous dis que c'est vrai, c'est la vérité. C'est un drôle d'ambiance quand même, je trouve, parce que c'est vrai que vous êtes toujours là. Quand je donne une invitation à l'opposition, vous venez. Effectivement, vous n'êtes pas agressif, comme certains, et ça n'a ni queue ni tête. Ça, c'est vrai. En tout cas, ce fonds de dotation, c'est intéressant. C'est un outil qu'on met en place parce qu'on peut capter de l'argent privé, Madame Frétey. Avoir des projets pour notre ville de Dreux. Pourquoi on s'en priverait ? Moi, je ne le vois pas trop. Puis là, on ne parle pas du fonds de dotation, c'est au mois de mars. On parle de la désignation des membres. Je trouve que vous faites de la mousse avec pas grand-chose, Monsieur Dautrey. Ah oui, attendez, juste, excusez-moi, une petite précision. Vous dites, vous êtes là à toutes les commissions, c'est vrai, Monsieur Gambuto. Hier, on a voté le budget au Conseil communautaire. Les oppositions n'étaient quand même pas très présentes.

Josette PHILIPPE : La majorité non plus.

Monsieur le Maire : Je dis ça... Allez-y.

Arnaud DAUTREY : Juste une petite précision pour rebondir sur les propos de Valentino Gambuto. Je pense que toutes les oppositions ont fait leur travail. Monsieur, vous n'êtes pas les seules. Sur la non-présence aux commissions, nous n'avons jamais été invités. Je pense que nous avons toujours essayé de défendre les intérêts des Drouais. Aujourd'hui, dire que vous avez fait le travail, je le reconnais, je ne conteste pas. Mais l'ensemble des oppositions l'ont fait aussi de manière significative. Merci.

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur Dautrey, je ne vais pas entrer dans la polémique, mais vous avez, Dreux au Cœur, un poste très important au sein de la CAO, de la commission d'appel d'offres. Vous ne venez jamais, jamais. Et ce sont plusieurs millions d'euros par an qui sont votés et décidés là-bas, vous ne venez jamais. Et alors, la CAO, je peux vous dire que dans l'opposition, il y a plein de gens qui voudraient bien la voir, ce poste-là. Donc, faites un peu attention à ce que vous dites. Je passe au vote. Qui est contre ? Levez bien les mains, s'il vous plaît. Qui s'abstient ?

À la majorité, 8 voix contre (Pascal ROSSION, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY et 4 abstentions, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Aissa HIRTI et Caroline IFTEN.

Je vous remercie. Allez, on va essayer de se détendre un peu. Madame Picard, on fait quoi ? Ah oui, la commission permanente d'indemnisation. Christine, je t'en prie.

4. Commission d'indemnisation des usagers

Christine PICARD

Christine PICARD : Donc, comme pendant, la commission permanente d'indemnisation amiable pour les commerçants, qui a été mise en place en février 2023, la ville de Dreux souhaite mettre en place une commission d'indemnisation amiable pour les usagers. Elle vise donc à les indemniser des dommages qui peuvent leur être causés comme usagers du domaine public ou des services publics municipaux. C'est en fait une procédure amiable qui a pour but d'éviter des contentieux à la collectivité. Donc, cette commission amiable d'indemnisation sera donc un organe consultatif qui rendra des avis sur des demandes d'indemnisation qui pourraient être formulées par les usagers. Elle aura pour vocation d'analyser la recevabilité des demandes, d'analyser la part du préjudice indemnisable et de proposer un montant d'indemnisation bien sûr dans le respect des principes des juridictions administratives. Ensuite, cette commission rendra un avis au Conseil municipal qui reste l'instance compétente de la ville de Dreux pour refuser ou accepter le principe d'une indemnisation et d'en arrêter le montant. Donc, dans cette optique, une enveloppe financière d'indemnisation sera inscrite au budget principal de 2026. Pour ce qui est du projet de règlement intérieur et du dossier, il est dans le dossier donc je vous laisse en prendre connaissance. Et, vu l'avis de la commission qui s'est réunie le 8 décembre 2025, je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver le principe de la création de cette commission, désigner ces trois membres permanents donc le Maire de Dreux, l'adjoint en charge des affaires juridiques et des assurances et l'adjoint au Maire délégué aux finances, approuver ce règlement intérieur et sa composition et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à son fonctionnement.

Monsieur le Maire : Merci Christine. Allez, Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Oui, ça me semble une bonne chose parce que si j'ai bien compris, et c'est ce qu'on retrouve un peu dans toutes les villes, les montants des assurances deviennent prohibitifs et le fait de décider d'avoir ce type de possibilité d'accord à l'amiable, ça nous permettra certainement d'avoir des assurances plus accessibles et moins chères. Par contre, ce que je voudrais dire quand même, c'est qu'en ce qui concerne la plupart des petits litiges, il y a un certain nombre de fois où on pourrait peut-être les éviter si dans les travaux ou les engagements que l'on prend, en règle générale, on prenait justement en considération les risques de dégradation, les risques de litiges. Je vous donne un exemple qui est criant, c'est par exemple les travaux qu'il y a eu sur les Bâtes où on

s'est retrouvé avec la chaussée qui était défoncée pendant des mois et puis avec un certain nombre d'automobilistes qui se sont plaints un certain nombre de fois et ont fait appel à vos services, en considérant qu'ils avaient abîmé leur jante, leur voiture, etc. Peut-être aurait-il été plus pertinent d'avoir à ce moment-là une réflexion qui était sur « comment faire circuler, comment éviter ce genre de problème de litiges ». Donc ça, c'est bien d'un côté, mais il faudra à l'avenir prendre en considération toutes les dégradations possibles, que ce soit sur des travaux, quel que soit le projet, d'anticiper des problèmes qu'on pourrait avoir.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gambuto. Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : Bonsoir, merci, Madame Picard, pour cette présentation. Moi je trouve que le principe est défendable si l'objectif c'est le désengorgement des contentieux. Néanmoins ça pose plusieurs questions. Est-ce qu'il faut comprendre que le nombre de litiges est en forte augmentation notamment dû à l'état d'entretien de l'espace public et du patrimoine municipal ? Je m'étonne qu'il n'y ait pas de plafond financier dans votre règlement. Peut-être que vous allez l'avenanter plus tard, mais il n'y a pas de plafond, il n'y a pas d'objectif chiffré, il n'y a pas de bilan prévisionnel. Ce qui pose une autre question, c'est quel est le nombre de litiges en cours, si vous avez le chiffre ? Puis, et je m'étonne Monsieur Gambuto, pardon, mais d'habitude vous êtes le premier à le dire, mais il n'y a pas de membre de l'opposition dans cette commission. Mais je n'ai rien dit, il faut vous en noter. Néanmoins, mes collègues s'en sont chargés, je vais voter contre. Du coup, je trouve vraiment que c'est louable comme volonté, mais je vais voter contre parce qu'il n'y a pas de membre de l'opposition, même désigné par vous, Monsieur le Maire, dans cette commission.

Monsieur le Maire : Oui, vous voyez bien en plus que ce n'est pas nominatif, c'est le Maire, l'adjoint aux finances, l'adjoint des affaires, je pense que ça peut servir par la suite, voyez ce que je veux dire.

Nelson FONSECA : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est la démocratie. Je n'ai pas mis Monsieur Gambuto, voyez ! Monsieur Homps allez-y. Pardon, excusez-moi, je n'ai pas répondu à Monsieur Fonseca du coup, excusez-moi. Simplement, c'est que dans les procédures de la jurisprudence administrative et la procédure administrative en précontentieux, on nous demande aussi de privilégier beaucoup les accords entre parties. Donc, c'est dans cette démarche-là. Après, bien évidemment, on n'est pas là pour indemniser des millions d'euros, etc. Surtout qu'il y a un budget prévisionnel qui sera voté dans le cadre du budget, bien évidemment. Et deuxième chose, il n'y a pas d'objectif chiffré, comme vous le demandez, parce que, comment dire, ce genre d'accident ou de travaux, on ne peut pas le déterminer à l'avance. Monsieur Homps.

André HOMPS : Sur le principe, là aussi, ça peut être un instrument intéressant, mais à la différence de la commission de recours qui avait été mise en place lors de travaux pour indemniser des commerçants, qui étaient gênés par les travaux, on va dire, qui pouvaient subir de pertes d'exploitation. Là, on trouve que l'objet est très large. L'objet est très large et on se demande si ce n'est pas un peu ouvrir la boîte de Pandore. Comment on va limiter les recours, comment on va limiter les demandes dans ce cadre-là qui est extrêmement large ? Les usagers, par définition, c'est tous les habitants. Le motif de recours, par définition, il n'est pas défini, il peut être extrêmement large. Il y a un garde-fou, c'est que la décision in fine, elle se fait au sein de l'Assemblée délibérante. OK, très bien, mais j'espère que ça ne va pas être un goulot d'étranglement. Et nous, notre crainte, et on s'abstiendra pour cette raison, notre crainte, c'est que l'objet soit trop large, qu'il n'y ait pas de présélection au départ et du coup qu'on se trouve avec une sorte d'incitation à la revendication, pas très saine finalement.

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : J'ai la même réflexion et j'avais cette question. Très concrètement, demain, une dame, ou un monsieur d'ailleurs, met le pied dans un nid de poule dans la grande rue et tombe par terre et se blesse suffisamment gravement pour demander réparation. Est-ce que ça entre dans le cadre d'une telle délibération ? Vous me dites ce ne sont pas des travaux. D'accord, mais si, par exemple, il manque un pavé sur la grande rue, c'est de la responsabilité de la ville. Et donc de travaux de voirie, et enfin pardon, mais on peut justement, comme l'objet n'est pas précis, on peut en fait l'interpréter.

Et il y a deux réflexions qui me viennent. La première, c'est celle de Monsieur Homps, c'est-à-dire protéger la ville d'éventuels montants qui pourraient être très élevés. Et deuxièmement, ça pose vraiment la question justement du niveau de sécurisation de l'espace public parce qu'entre les travaux, d'une part, qui sont nombreux, et on a eu des exemples durant ce mandat où c'était quand même parfois chaotique, et un état général des voiries, véhicule ou piéton, comment on s'assure de circonscrire ce périmètre ?

Monsieur le Maire : Parce que c'est nous qui menons la commission, mais je ne vois pas trop le problème. Monsieur Gambuto et après Monsieur Hirti.

Valentino GAMBUTO : Après ces questions, une demi-affirmation qui se transforme en question. En ce qui me concerne, c'est pour ça que je n'étais pas surpris du fait qu'il n'y ait pas de montant et qu'il n'y ait pas d'objet. C'est que cette commission, si j'ai bien compris, elle se substitue, si on le décide, aux assurances. C'est-à-dire que s'il y a un préjudice et on se dit la commission plutôt que d'avoir des franchises, plutôt qu'avoir des dépenses, etc. S'il y en a pour 1000 euros et que ça nous coûterait 3000 euros de franchise et des pénalités, il vaut mieux à l'amiable dire, on vous donne 1000. À partir du moment où ça dépasse une somme, de dire qu'on fait jouer l'assurance parce que ça dégage, en principe, en aucun cas, la ville de ses responsabilités. Confirmez-moi que c'est bien ça ?

Monsieur le Maire : Bien entendu. Madame Picard et après, Monsieur Hirti.

Christine PICARD : Oui, tout à fait, Monsieur Gambuto. Vous avez tout à fait compris, c'est qu'en fait, on a des franchises de plus en plus élevées, d'une part, et d'autre part, comme vous dites vous-même, les cotisations, les assurances augmentent, voire même, des fois, il y a des radiations de certaines villes. Donc le but de passer par une procédure amiable, c'est pour éviter toutes ces problématiques que connaissent d'autres cités.

Monsieur le Maire : Je peux être courtois avec Madame Philippe, Monsieur Hirti ? Allez, Madame Philippe, allez-y.

Josette PHILIPPE : Merci. Là aussi, je rejoue un peu ce qui a été dit, mais autant pour un commerce, c'est relativement facile de chiffrer le préjudice, autant, puisque là il s'agit de préjudice subi, non pas par des commerçants, mais par des particuliers. Comment un particulier, je ne dis pas quand il tombe dans la grande rue, mais à cause des travaux, comment peut-il être, comment peut-il donner le, comment dire, comptabiliser ça ? Deuxièmement, vous dites, alors déjà c'est difficile à dire, après vous dites qu'il faut le faire, il faut déposer le dossier sans délai pour ne pas être hors délai. D'accord, s'il n'y en a pas, comment on peut être hors quand il n'y en a pas ? Mais ça, ce n'est pas grave. Alors, ce que je préfère dans votre dossier, je l'ai gardé pour la fin, c'est que dans l'hypothèse où le demandeur ne peut pas fournir de documents, c'est-à-dire de preuves, il devra fournir à la commission un justificatif pour dire qu'il n'a pas de preuves. Là, je lis et je ne souris pas du tout « dans l'hypothèse où le demandeur ne pourrait pas fournir un document, il devra fournir à la commission un justificatif expliquant l'absence de ce document ».

Monsieur le Maire : Ça s'appelle une attestation sur l'honneur quand on n'a pas de preuves, de documents officiels, ça s'appelle comme ça. Ah oui, alors juste un point, parce que vous avez abordé une première question, Madame Philippe, les commerces, par exemple, sur l'indemnisation, c'est très cadré, c'est-à-dire qu'effectivement, il faut que les travaux publics soient d'une ampleur certaine, ce n'est pas les travaux je dirais classiques de « on refait de l'enrobé », comme sur la rue Esmerly Caron, par exemple, et qu'effectivement, il y a des éléments très précis pour évaluer la perte de chiffre d'affaires et pour lequel on va indemniser. Ça, c'est un cadre bien précis. Sur les autres, quelqu'un qui tombe dans la rue, quelqu'un qui casserait sa roue de son vélo, peu importe, effectivement, aller activer une assurance pour des fois 300 euros, 400 euros, c'est plutôt malin de dire « on peut trouver un accord amiable ». Et je le répète, le tribunal administratif nous encourage à le faire, en général. Après, sur comment mesurer l'indemnité appropriée, c'est assez simple. Vous avez toute une série de jurisprudences là-dessus, qui établit bien les choses, on le sait très bien, et on se réfère à la jurisprudence d'un tribunal administratif ou d'une cour d'appel, c'est tout. Alors, c'était Monsieur David.

Maxime DAVID : Très rapidement, c'est juste une explication de vote.

Aïssa HIRTI : Excusez-moi. Je ne vais pas vous remercier et je vais vous demander d'être équitable.

Quand vous donnez deux fois ou trois fois la parole à Monsieur Gambuto, je n'ai rien contre vous, Monsieur Gambuto, mais nous, on aimerait bien aussi disposer de la parole deux, trois fois lors de sujets. Sur cette commission d'indemnisation, on est d'accord à répondre sur le principe avec un objectif que nous partageons pleinement. Toutefois, la lecture de la délibération et des documents, il n'est pas précisé les délais de traitement, ni les critères d'indemnisation, ni les modalités de recours qui ont été cités en cas de refus. Et sur l'enveloppe financière, elle est simplement annoncée pour 2026, sans montant ni cadre clair, ce qui pose la question de l'effectivité réelle des indemnisations. Et c'est pour cette raison qu'on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je crois que j'ai déjà répondu sur une partie de vos interrogations. On connaît à peu près le niveau d'indemnisation en général, de la jurisprudence. Alors, Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Alors simplement une explication de vote suite aux précisions qui ont été apportées par Monsieur Gambuto et Madame Picard. Effectivement, c'est très rassurant sur l'objet et le périmètre, donc il reste le point de la représentativité dans les instances qui justifiera notre abstention.

Monsieur le Maire : Très bien. Madame Frétey, allez-y.

Sabine FRÉTEY : Alors, vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur Fonseca qui était, est-ce que vous avez une idée du nombre de contentieux ? Alors, à ce jour, si vous avez répondu ?

Monsieur le Maire : On peut estimer ?

Sabine FRÉTEY : Oui, c'est une estimation.

Monsieur le Maire : Posez votre question, je vous réponds parce qu'on n'est pas dans un débat.

Sabine FRÉTEY : Donc, je continue. Est-ce que ce sont des contentieux qui sont en cours actuellement et qui vont passer en commission après la création de cette commission ?

Monsieur le Maire : Non.

Sabine FRÉTEY : Non, ce sont des choses qui vont arriver après.

Monsieur le Maire : Oui parce que ce n'est pas rétroactif.

Sabine FRÉTEY : Ce ne sont pas des choses qui sont en attente. Et pour une explication de vote, donc comme tout ça a été plutôt bien expliqué, mais que, comme mes petits camarades, je déplore ou regrette qu'il n'y ait pas de membre de l'opposition, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : Juste une réaction, Monsieur le Maire. Pardon de respecter le règlement intérieur de ce Conseil municipal. J'ai eu la parole. Vous n'avez pas répondu à ma question, c'est votre choix. Ma collègue demande.

Monsieur le Maire : Non, j'ai essayé de vous répondre, mais... Non, Monsieur Fonseca, je vous ai simplement dit qu'effectivement, on ne peut pas préjuger du nombre d'incidents qu'on va rencontrer dans l'année. Combien de gens vont se casser la binette sur des pavés ? C'est ça, on peut estimer. Par exemple, quand il fait très froid, il y a du gel. Effectivement, on peut glisser plus de fois dans l'année, je n'en sais rien. C'est bizarre comme question.

Nelson FONSECA : Non, ce n'était pas ma question, Monsieur le Maire. Pardon. Ma question, c'est qu'il y a déjà dû y avoir, depuis que vous êtes Maire, un certain nombre de problématiques. Donc, vous pouvez faire une estimation comme les assurances.

Monsieur le Maire : Ah oui d'accord, par rapport au nombre de précontentieux rentrant dans l'année ? D'accord, très bien. On vous donnera un chiffre que je n'ai pas en tête.

Nelson FONSECA : Très bien.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je n'avais pas compris le sens de votre question. Voilà. On peut passer au vote. Allez, qui est contre ? Qui s'abstient ? Levez bien la main

À la majorité, 1 voix contre (Nelson FONSECA) et 13 abstentions (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY). Je vous remercie. Monsieur Leroux le point 5 sur la convention entre Dreux et Vernouillet.

Sécurité

5. Refacturation vidéoprotection Vernouillet Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et Dotation Politique de la Ville (DPV)

Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Oui. Donc, il s'agit de la convention de refacturation entre les deux villes relative aux frais engagés par la ville de Dreux au titre de la mise en place de la vidéoprotection. Donc, les deux communes, depuis 2021, sont engagées sur l'implantation et notamment le développement des caméras de vidéoprotection. Et du coup, pour financer ces opérations, on fait appel aux FIPDR et donc également pour la ville de Dreux, à la DPV. Donc, les dossiers sont pris en charge effectivement par la ville de Dreux. Les dossiers de demande de subventions présentées vont concerner à la fois la collectivité de Dreux et de Vernouillet. Donc, en 2025, au titre de la FIPDR, la ville de Dreux a reçu un accord pour la subvention d'un montant de 15 000 euros et, au titre de la DPV, un accord de 3 000 euros. Donc, le coût engendré par ce projet de renforcement de la sécurité, entre les conventions signées entre Dreux et Vernouillet, celle-ci fera l'objet et permettra le remboursement par la ville de Vernouillet du coût engagé par la ville de Dreux.

Monsieur le Maire : C'est un dispositif qui a été encouragé largement par la Préfecture. C'est de bon sens et c'est un bon dispositif. Allez, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Vous ne précisez pas, dans votre délibération, le nombre de caméras que vous comptez installer et déployer sur le territoire de Vernouillet et sur le territoire de Dreux.

Sébastien LEROUX : Alors, Dreux, là, on fait appel au fonds de la DPV pour la subvention. Après, c'est évolutif. Si vous voulez, entre Dreux et Vernouillet, Vernouillet fait son choix et on a des caméras qui sont aussi disposées de façon presque en limite des deux communes. Et là, ce sont des frais partagés.

Aïssa HIRTI : D'accord. J'entends bien pour les caméras qui peuvent intervenir sur les deux territoires. Mais par contre, quand vous mettez un montant de 104 000 euros sur ce dispositif-là, c'est bien pour du. Alors, est-ce que ce sont des actions ? Alors, je pose ma question différemment. Est-ce que ce sont des actions qui ont déjà eu lieu ? Et dans ce cadre-là, c'est une régularisation ? Ou c'est du déploiement de nouvelles caméras ?

Sébastien LEROUX : Alors, on parle de l'année 2025. Donc, effectivement, il y a des choses qui sont déjà mises en place. D'accord ? Il y a déjà des caméras qui ont été financées. C'est sur celles qui sont déjà engagées en 2025. On parle bien de 2025. D'accord.

Aïssa HIRTI : Et donc vous avez installé combien de nouvelles caméras ?

Sébastien LEROUX : Je crois que pour Dreux, c'est 9.

Aïssa HIRTI : Parce que 9 à 50 000 euros, la caméra, franchement, 9 caméras, 51 000 euros, j'y crois pas trop.

Sébastien LEROUX : 9 c'est peut-être le chiffres total et c'est la répartition entre Vernouillet et Dreux.

Valentino GAMBUTO : 5 pour Dreux, 4 pour Vernouillet.

Sébastien LEROUX : Oui, c'est ça. 9 au total.

Monsieur le Maire : Ensuite, quelqu'un a des questions là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, même si je donne le chiffre et j'en ai quelques-uns qu'on a eus en commission, ça fait pratiquement à chaque fois qu'on parle de vidéosurveillance. Je vous demande si on pourrait avoir à un moment, et là peut-être à la fin de mandat, vous avez encore juste le temps, et ça nous prépare aussi à travailler nos programmes, c'est si vous pouviez nous faire quand même un bilan. Tant sur ce que coûte la vidéoprotection que sur aussi un bilan d'appréciation du déplacement, ou pas, de la délinquance, quelle est la réaction et quel est l'intérêt. Ce serait intéressant ici d'avoir un moment, un débat ou en tout cas un rapport sur pourquoi la vidéo, pourquoi continuer ou pas, quel prix ?.

Monsieur le Maire : Je vois que Vernouillet a penché aussi maintenant vers la vidéoprotection, c'est une très bonne chose. D'ailleurs, il y a quelques années, on s'était aperçu aussi qu'il y avait plus de braquages dans des commerces à Vernouillet qu'à Dreux, et pour cause, notamment sur Plein Sud. Voilà, Monsieur Jaguin est arrivé.

Valentino GAMBUTO : On aura avant la fin du mandat un bilan ?

Monsieur le Maire : Oui le 23 mars. Je dis ça à moitié en rigolant, parce que si on commence, on ne peut pas nous dire, « c'est la période électorale, donc on sort des chiffres sur les finances, et on va sortir des chiffres qui vont forcément être bons sur la vidéoprotection et délinquance », vous voyez, donc bon. Monsieur David il sourit un peu, mais l'argument, vous voyez ce que je veux dire. Allez, Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : Je rejoins Monsieur Gambuto sur la nécessité, je pense qu'il y a une évaluation de l'efficacité réelle de la vidéoprotection, notamment, peut-être pas forcément sur le volet prévention, mais sur le volet résolution, notamment sur la partie cambriolage qui est en forte augmentation sur la commune, donc puisqu'on compte un cambriolage tous les trois jours dans notre commune, les Drouais sont très touchés, donc je pense que ce serait important de savoir si ça aide la police à résoudre ces crimes, et ce chiffre que j'avance est du ministère de l'Intérieur, je ne l'ai pas inventé.

Monsieur le Maire : Oui, ce n'est pas le ministère de la Culture, j'imagine bien, oui. Simplement, oui, il y a une baisse globale de la délinquance sur le volet ces dernières années, c'est une très bonne chose. Les cambriolages, c'est compliqué, et la vidéoprotection, je ne sais pas si vous le savez, ne résout pas vraiment beaucoup les choses là-dessus. Étant donné qu'on ne peut pas effectivement filmer sur les espaces privés. On a regardé notamment, il y a eu pas mal de cambriolages sur la cité américaine, on l'appelait comme ça, et la vidéo est très compliquée à mettre en place ici, parce que la rue, ça fait une sorte de couloir de la caméra, c'est flouté sur le côté, donc on travaille plutôt sur la mise en place de caméras à lecture de plaques tout au moins. C'est déjà pas mal, mais ils ne sont pas forcément toujours en voiture, donc c'est une question qui est assez complexe. La vraie question en fait sur la vidéoprotection aujourd'hui, c'est que les collectivités qui se sont engagées dans ce genre de dispositif ont de plus en plus de caméras, avec un mur d'écran, et qu'en réalité, l'opérateur, même s'ils sont plusieurs, ne peut pas avoir les yeux sur toutes les caméras. Donc la vraie question aujourd'hui, on travaille là-dessus avec le ministère de l'Intérieur, mais la réglementation n'est pas encore débloquée là-dessus, c'est de mettre de l'IA dans la vidéo, qui permettrait à ce que l'IA repère un comportement anachronique sur tel ou tel espace public, et l'affiche devant l'opérateur qui serait alerté par ce genre de choses. Maintenant on peut même le coupler avec des prises de son sur les caméras, qui permettrait aussi de renforcer ces dispositifs. C'est ça pour l'avenir, et puis les caméras ont beaucoup évolué, nous on a remplacé toutes les caméras en 2020, parce qu'on était en analogique, et on est passé en numérique, et ça n'a absolument plus rien à voir, mais même le dispositif n'est pas encore complètement satisfaisant, et on continue à le développer. Voilà. On a fait le tour, on passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?,

À l'unanimité, je vous remercie. Allez, on passe au point 6. Encore Monsieur Leroux, les deux polices municipales, c'est ça ?

6. Signature d'une convention de mise en commun des agents de police municipale des communes de DREUX et de VERNOUILLET

Sébastien LEROUX : C'est ça, oui, c'est la convention de mutualisation des polices municipales. Alors je tiens quand même à préciser que, même si c'est l'engagement réciproque numéro 14 du volet de la sécurité publique du contrat de sécurité intégrée de l'État, les deux polices gardent leur, enfin les deux communes restent autonomes, et en tout cas les deux collectivités conservent leur police respective.

Monsieur le Maire : De toute façon, c'est un des rares sujets où la compétence du Maire ne peut pas être déléguée, parce que c'est une compétence qui s'applique directement du Maire. Sur les polices municipales, c'est très précis, ils sont rattachés directement au Maire et uniquement au Maire. C'est un dispositif qui est très particulier. Pour vous donner un exemple qui peut faire sourire ou pas d'ailleurs, on a une vingtaine d'armes de poing pour les policiers municipaux, des Glockes en l'occurrence, et les autorisations sont données à ma petite personne, et donc je suis propriétaire, porteur de 20 Glockes que je remets aux policiers. Tout est ramassé autour du Maire. Ça a des avantages, ça a aussi des inconvénients, mais en tout cas c'est quelque chose qu'on ne peut pas déléguer. Vous avez essayé de faire aussi des polices municipales d'agglomération, mais le cadre juridique était assez complexe. Tout ça pour dire que la police municipale de Dreux est bien rattachée au Maire de Dreux, celle de Vernouillet au Maire de Vernouillet. Il y a des interactions, des opérations, pardon Sébastien, j'ai repris le sujet, sur lesquelles on peut trouver des synergies intéressantes. Il y a aussi tout un contexte juridique qui a été réglé par le ministère de l'Intérieur sur quand on a une arme de poing et qu'on doit intervenir à Vernouillet, soit dans un cadre d'urgence ou soit dans un cadre d'événement très particulier. Est-ce qu'on est bien assuré que les policiers qui vont à Vernouillet sont couverts juridiquement ? Tout ça a été réglé par le ministère de l'Intérieur et je n'aurais pris aucune décision si le ministère de l'Intérieur n'avait pas validé le projet parce qu'il y en a d'autres par ailleurs, mais on ne peut pas jouer avec ça. Pardon Sébastien.

Sébastien LEROUX : Non, mais c'est parfait. Du coup ça permet d'organiser, en tout cas, le travail de chacun, notamment lors d'organisations de manifestations festives, j'entends. Tous les rendez-vous sportifs qu'on peut connaître entre les deux communes et quelques fois on est à la lisière. Effectivement, Octobre rose et toutes ces choses-là, c'était compliqué pour la police municipale de Dreux ou de Vernouillet de pouvoir intervenir sur les deux espaces. Et en plus on a un appui aussi de la police nationale, évidemment, compétente. Mais, ça permet à travers cette chose de pouvoir régler tous les sujets, le volet opérationnel, la vidéoprotection, tous les sujets qui concernent les deux communes dans ce dispositif. Et ça permet de fixer pour chacun et de mettre à disposition les moyens et après, notamment pour ce qui concerne la vidéoprotection et le CSU, les clés de répartition sur l'utilisation des moyens qui ne se faisaient pas jusque-là. Ça permet de remettre les choses en place.

Monsieur le Maire : Il y a quelques mois, la police municipale avait été appelée à la sortie d'un mariage à Vernouillet parce qu'ils n'étaient pas assez nombreux, les policiers nationaux, et on m'avait appelé en pleine nuit. Ils avaient dû faire une réquisition pour donner un cadre juridique d'intervention à la police municipale parce qu'il y avait une bagarre dans le mariage, je ne sais pas ce que sont devenus les mariés, c'est sympa, une grosse bagarre entre les deux familles. Et je crois qu'il y avait quatre policiers nationaux qui pouvaient venir là. Il n'y avait pas de police municipale la nuit parce qu'eux ne travaillaient pas la nuit. On est venu en renfort. Vous voyez, donc ce genre de choses, par exemple, aujourd'hui, il y aura un cadre en cas d'urgence pour intervenir. Allez, Monsieur Homps.

André HOMPS : Oui, nous voterons pour cette délibération sans difficulté. Simplement, on trouve quand même le discours un peu contradictoire. D'un côté, les Maires conservent leur plein pouvoir et leur pouvoir régalien sur la police municipale dans chacune des deux communes, ce qui paraît tout à fait normal et souhaitable. Et de l'autre côté, on plaide pour une mutualisation, enfin on empêche une mutualisation. Donc c'est un petit peu compliqué à comprendre parce que c'est quand même contradictoire. Alors vous avez donné quelques exemples, ça aurait été bien à mon sens de donner un cadre d'exemple un peu plus précis. Voilà, un certain nombre de situations.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas lu la convention parce que c'est très précis.

André HOMPS : Si je l'ai lu.

Monsieur le Maire : Je pense que vous ne l'avez pas lue parce que justement c'est très précis.

André HOMPS : C'est bien aussi de le présenter en séance du Conseil.

Monsieur le Maire : Pour le coup, la convention est très précise. Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : Alors effectivement, cette délibération répond à la continuité de services publics de sécurité, c'est très bien. Toutefois, la question de la chaîne de commandement et des responsabilités, elle n'est pas suffisamment, pour moi, détaillée ni dans la délibération ni dans la convention. Alors que vous-même, vous dites, que le pouvoir de police relève effectivement du Maire. Et cette ambiguïté, je pense, elle peut poser problème sur le terrain. Et je pense qu'un système de police pluri-communale aurait été plus adapté qu'une mutualisation de la police municipale. Enfin, je n'ai rien vu dans la convention de mutualisation, des indicateurs pour pouvoir établir un bilan. Alors qu'elle est très bien détaillée. On retrouve les missions, mais il n'y a pas d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur le bilan.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Hirti. Les indicateurs, c'est très simple, c'est le rapport annuel au sein du CSI dont découle cette convention. Le bilan est fait dans le cadre du contrat de sécurité intégrée. C'est prévu par les textes, c'est prévu par la convention, ce n'est pas un souci. Alors, la question que vous soulevez sur, effectivement, les compétences, vous avez raison, on pourrait avoir une police plus globale, sur le cœur urbain généralement, mais sauf que politiquement les Maires ne partagent pas forcément la même vision sur l'équipement, les niveaux d'intervention, etc. Et c'est là où le bât blesse parce que notre police est armée, travaille la nuit, ce qui n'est pas le cas de Vernouillet. Au-delà de ça, ce serait d'une manière très opérationnelle qu'on se met d'accord pour savoir quelle police municipale on veut. Monsieur Fonseca, puis après Monsieur Gambuto.

Nelson FONSECA : Vous venez de mettre le doigt sur un point sensible, c'est-à-dire que nos policiers municipaux qui sont équipés de Glocks, vous avez donné un terme technique, ils ont le droit d'utiliser sur le territoire de Vernouillet ?

Monsieur le Maire : Oui, ça a été réglé avec le ministère de l'Intérieur, je ne vais pas entrer dans la technique juridique, mais effectivement ça a été réglé avec ça, parce que ce sont des cas très précis et c'est déjà bien encadré, là-dessus il n'y a pas difficulté. C'est une des premières questions que j'ai posées en réalité.

Nelson FONSECA : Je me permets de vous la poser. J'ai une deuxième question ça ne provoque pas une baisse de la présence effective de notre police municipale sur le territoire ?

Monsieur le Maire : C'est légitime, oui. La convention, je suis un peu surpris, mais elle est très précise, il y a des événements dans lesquels on intervient, et ce n'est pas une obligation d'ailleurs parce que si effectivement on a d'autres choses à côté, c'est une convention de partenariat, mais si on a d'autres objectifs sur Dreux ce jour-là, Dreux passe en priorité bien entendu. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Moi c'est juste une intervention pendant les échanges vous avez parlé à nouveau de vidéoprotection et puis des accords qu'on pouvait avoir dans le cadre de la vidéoprotection et à un moment dans votre expression vous m'avez un peu inquiété en parlant de l'intégration de l'IA dans la vidéoprotection et si vous vous souvenez, quand on avait parlé de vidéo verbalisation on vous avait dit que ça pouvait avoir de l'intérêt justement pour les vidéos, les défilés, etc., mais qu'il ne fallait pas que ça devienne ce que c'est dans certains pays avec l'intelligence artificielle où au lieu d'être de la vidéoprotection ça devient de la vidéosurveillance. Donc faire attention parce qu'étape par étape on pourrait finir sur.

Monsieur le Maire : Oui, je vois, on met le doigt dans un engrenage qui amènerait...

Valentino GAMBUTO : Donc juste vous dire que si jusqu'à la vidéo verbalisation ça pouvait avoir une pertinence, mais ne pas aller plus loin parce que là on touche vraiment à la liberté de chacun.

Monsieur le Maire : Ah oui, alors là je suis tout à fait d'accord avec vous, d'ailleurs le Conseil d'État n'a pas réglé cette question-là sur l'automatisme des amendes, notamment sur la ville de Paris. C'est une mitraille à amendes, moi j'avais pris la parole dans un débat télévisé là-dessus, je suis absolument contre. Juridiquement, on doit avoir un opérateur humain, habilité, assermenté, il y a toute une procédure très précise là-dessus. L'IA c'est très simplement, il y a eu des tests dans quelques villes, mais le cadre juridique n'est pas décoincé là-dessus. On voit des gens courir d'un coup ou avec des prises de son qui sont anachroniques par rapport à la situation, etc. Ça permet d'afficher directement sur l'écran de l'opérateur un événement que l'IA estime anachronique par rapport aux habitudes, c'est tout. Mais la vidéoverbalisation n'est pas autorisée, et tant mieux parce qu'on voit les erreurs et les procédures de recours sur les stationnements. Il y en a à peu près 200 000 recours sur les stationnements par an et 35 % à Paris, je crois. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? Madame Philippe ? Allez-y.

Josette PHILIPPE : Vous l'aurez cherché. En comptant, vous êtes 15. Même si Monsieur Gambuto restait, vous n'auriez pas le quorum. J'ai dit que vous l'aviez cherché, vous l'avez eu. Sans l'opposition, vous n'auriez pas le quorum.

Monsieur le Maire : Madame Philippe, je vous donne quand même la parole parce que je suis un grand démocrate. Merci, Madame Philippe.

Mounir CHAKKAR : Pour rebondir sur ce que tu dis, André, on a un cas concret, c'est l'événement d'Octobre rose. Ces trois dernières années, on a un comité de pilotage composé des deux polices pour sécuriser l'événement. Avec plus de 2 000 personnes, on est obligé de sécuriser parce qu'on a deux rues en commun, la rue Nicolas Robert et la rue Lucien Dupuis. Ça se passe vraiment bien et on est monté en puissance ces trois dernières années parce qu'il y a une belle coopération avec les deux polices. Sans les deux polices, on n'aurait pas pu maintenir cet événement et monter en puissance.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait vrai. Merci, Mounir. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité

Je vous remercie. On passe au point 7 sur la redevance d'occupation du domaine public.

Espace Public

7. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - Assainissement

Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : Dans le fil de ce qu'on a déjà passé en termes de fixation des redevances d'occupation du domaine public, ça concerne l'eau potable, assainie et pluviale. Je ne pense pas que ça va susciter davantage de questions. Vous avez le détail de toutes les formalités financières et autres, comme pour les précédentes délibérations qui concernaient le gaz, l'électricité et les télécoms.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Quelques demandes de précision, s'il vous plaît, pour éclairer notre vote. La première question est qui est susceptible d'être soumis à cette redevance ? Est-ce que ce sont des professionnels, mais aussi des particuliers ?

Monsieur le Maire : Des concessionnaires, oui. Monsieur Hirti, puis Madame Frétey.

Aïssa HIRTI : Je ne me souviens pas du montant par kilomètre pour les réseaux d'électricité parce que ça concerne l'eau, l'assainissement, l'eau potable et l'eau pluviale. On est sur les mêmes coûts pour les réseaux d'électricité ?

Monsieur le Maire : Non, ce ne sont pas les mêmes montants. C'est un peu au-dessus. Mais bon, je peux pas vous répondre j'ai pas ça en tête. Madame Frétey.

Sabine FRÉTEY : Est-ce que vous savez combien ça représente de kilomètres et de mètres carrés

pour avoir une idée de ce que ça peut rapporter par an ?

Monsieur le Maire : C'est Questions pour un champion. Je ne sais pas. Je peux faire un appel à un ami ? J'ai fait appel à un ami qui dit à peu près 200 kilomètres. Monsieur Fonseca, je vous en prie.

Nelson FONSECA : J'ai une question. Est-ce que ça se traduira pour les usagers, les Drouais, par une augmentation de la facture d'eau ?

Monsieur le Maire : Non, absolument pas. Monsieur Dautrey, allez-y.

Arnaud DAUTREY : On parle quand même d'une redevance. Est-ce que vous avez estimé le montant de cette redevance ? J'ai quand même de gros doutes concernant la manière dont vous avez calculé « ce nouvel impôt » ou cette redevance pour les Drouais par rapport à votre réseau, à la GMAO que vous avez aujourd'hui. Est-ce que tout est en place et combien va rapporter la redevance à la ville ? Merci.

Monsieur le Maire : Mais pourquoi vous avez un doute ? Quel élément vous avez pour avoir un doute ?

Arnaud DAUTREY : Je peux me permettre d'avoir un doute, Monsieur le Maire. Si je ne vous posais pas la question, ça ne servirait à rien de vous poser la question. C'est légitime d'avoir un doute.

Monsieur le Maire : Je ne vous agresse pas, Monsieur Dautrey. Est-ce qu'il y a un élément ou un argument que vous avez en tête disant j'ai un doute parce que telle et telle chose ? C'est juste un doute comme ça ?

Arnaud DAUTREY : Aujourd'hui, les réseaux d'eau et d'électricité sont gérés par Gedia et je ne sais pas si vous avez la corrélation entre l'ensemble des plans qui sont détenus par Gedia par rapport à l'ensemble de la ville. Je vous pose exactement la même question que la dernière fois. C'était une partie de la question. La deuxième partie de ma question, c'était quel était le coût généré par cette redevance ? On est en Conseil municipal, on est là pour poser des questions, je me permets de vous les poser. Sinon, on ne viendra plus et vous n'aurez pas le quorum.

Monsieur le Maire : C'était une question tout à fait innocente. Oui, c'est reporté sur le SIG, vous le savez, j'imagine. À travers la DICT notamment, on trouve tous les réseaux et c'est plutôt bien suivi. Il y avait d'autres interventions passionnantes sur cette question ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité, moins 7 abstentions (Josette PHILIPPE, Arnaud DAUTREY, Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY).

Je vous remercie. Le point 8, Monsieur Leroux.

Stationnement

8. Mise en place de deux heures de stationnement gratuit dans les parkings souterrains

Sébastien LEROUX

Sébastien LEROUX : La municipalité souhaite favoriser l'activité économique des commerces en maintenant l'attractivité en centre-ville à l'approche des fêtes de fin d'année et du début des soldes d'hiver. Pour encourager les automobilistes à utiliser les parkings souterrains, il est proposé de rendre la gratuité des deux premières heures de stationnement dans les deux parkings municipaux souterrains de la place Mésirard et la place Métézeau sur deux périodes, du 18 décembre au 4 janvier et la période des soldes du 7 janvier au 14 janvier. À la suite de ces deux heures de gratuité, la tarification normale sera appliquée au stationnement des automobiles.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Monsieur Gambuto. Je prends toutes les questions s'il y en a plusieurs, puis je ferai une réponse globale.

Valentino GAMBUTO : Deux remarques. La première en ce qui concerne les dates choisies. On en a discuté en commission. Je ne veux pas ramener ça à moi. Dans la commission, on avait pris conscience que c'était vraiment dommage d'avoir une rupture de trois jours et puis de reprendre.

Monsieur le Maire : On m'a fait remonter votre suggestion lors de la commission, effectivement.

Valentino GAMBUTO : Est-ce que c'est possible parce que pendant la commission, chacun pensait que ça pouvait tenir, mais comme les délibérations avaient été envoyées ? C'est ma question. Je ne le prendrais pas comme un combat ni comme une victoire.

Monsieur le Maire : Tout est bon à prendre.

Valentino GAMBUTO : En revanche, puisqu'on parle des parkings et de la gratuité, rappeler qu'and même qu'en début de mandat, à plusieurs reprises, je vous avais dit combien je trouvais illogique d'avoir une gratuité de parking souterrain d'une demi-heure pendant qu'on avait une heure de gratuité dans les parkings de surface. Il y a une nécessité évidente de revoir absolument tout plan de circulation de stationnement. Sur ce point, vous m'avez dit qu'il y aurait un effort qui serait fait. On arrive en fin de mandat et malheureusement, ça n'a pas changé.

Monsieur le Maire : On le vote ce soir, l'effort.

Valentino GAMBUTO : L'effort est fait pour trois semaines, les deux heures gratuites. Autant, je pense que c'est une bonne chose d'avoir une heure gratuite, mais si on devait en arriver à une heure gratuite, ça paraîtrait beaucoup plus cohérent que d'avoir au moins la même durée en surface. Sinon ça motive les gens à être en surface, alors que ce n'est pas le bon sens.

Monsieur le Maire : On est dans l'épaisseur du trait de la négociation avec la préfecture, mais si je devais me représenter aux élections municipales, certainement, ça ne peut pas être mon programme. En 2014, vous étiez pour la patinoire et je l'ai fait en 2020. Merci, Monsieur Gambuto. Et vous avez voté contre. Je le dis en souriant. Je rappelle que les deux heures gratuites qu'on avait auparavant en souterrain, effectivement et Sophie Brocas, quand elle était préfète d'Eure-et-Loir, avait mis en demeure la ville de Dreux d'arrêter ces deux heures parce que le budget annexe sur le stationnement était en déficit très lourdement. Il est toujours un peu en déficit, mais un peu moins. Il faudrait voir si en mettant une heure, l'épaisseur du trait, on perdrait un petit peu d'argent sur le stationnement, serait toléré par la préfecture. C'est la question. Il y avait d'autres interventions ? Madame Frétey, puis Monsieur Fonseca.

Sabine FRÉTEY : On votera pour parce que c'est une bonne chose, d'autant que ça a été initié par les oppositions. C'est très bien, on est contents. Sinon, trois remarques quand même. La première sur le fléchage et la façon d'identifier correctement les parkings souterrains. Je trouve que ce n'est pas suffisant. Dans d'autres villes, on voit ça de plus loin. C'est indiqué un peu mieux avec le nombre de places restantes avec des panneaux d'affichage à LED, ça ne coûte pas d'argent, ça fait sérieux et pour les touristes, c'est plus simple de savoir ce qui reste comme place. Ensuite l'ascenseur.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la délibération, mais allez-y. Faites-vous plaisir.

Sabine FRÉTEY : Si, ce sont les heures gratuites du parking. L'ascenseur est trop souvent en panne pour ne pas dire toujours en panne, place Mésirard qui n'invite pas à utiliser ce parking souterrain et c'est bien dommage. Le dernier point, c'est dommage, on a parlé de la dérogation au repos dominical la fois précédente où on avait inclus les 11 et 18 janvier, qui correspondent aux deux premiers dimanches des soldes. C'est ballot qu'on n'ait pas inclus le dimanche 18 dedans parce que peut-être que le dimanche 4, il n'y a pas une activité délirante. Pendant les soldes, ça aurait été sympa, d'autant qu'on veut développer ce centre-ville. Allons-y gaiement, mettons le parking jusqu'au 18 et c'est pour ça qu'on va voter pour. Autre chose, on avait parlé d'un bilan. Vous deviez nous parler du bilan de l'utilisation pendant ces deux heures gratuites sur les soldes et savoir s'il y avait des retours de commerçants ou simplement un bilan chiffré sur le nombre de personnes qui utilisent le parking à cette période. On l'attend.

Monsieur le Maire : Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : Je vais voter pour cette délibération parce que c'est une mesure importante, notamment pour l'efficacité économique du centre-ville. Je regrette que cette délibération n'ait pas été prise lors du conseil municipal précédent, c'est-à-dire le 2 décembre, ce qui aurait permis aux

services très communicants de la ville de faire la promotion des parkings gratuits peut-être plus en amont. C'est une invitation à la passer plus tôt dans l'année, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, c'est récurrent tous les ans. Monsieur David.

Nelson FONSECA : On le fera. Ne vous inquiétez pas, on le fera.

Monsieur le Maire : J'imagine bien, grâce aux 30 000 followers. Madame Frétey, vous avez fait un joli monologue sur les dimanches travaillés. J'aurais été très heureux de vous voir avec vos collègues hier au Conseil communautaire. C'est tard, ça a duré très longtemps parce que le sujet a été abordé. Vous et vos collègues.

Sabine FRÉTEY : Je ne suis pas élue, je ne peux pas y aller.

Monsieur le Maire : J'ai dit vous et vos collègues. Comme vous êtes solidaires dans toutes ces oppositions, ils vous auraient passé le message. Ça a évolué. Vous étiez tous ensemble et maintenant, vous êtes tous séparé. C'est un peu compliqué à suivre. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Pour en revenir à cette délibération, pour laquelle je voterai pour également, il y a quand même un goût de... c'est un peu... pas balbutiant c'est pas le mot que je cherche, mais c'est un peu au coup par coup et à la fois sur la politique globale d'attractivité du centre-ville, on a un gros sujet de concurrence entre internet, les zones commerciales et le centre-ville. L'enjeu du stationnement et de la circulation est un nœud de cette concurrence. Depuis le début, ça oscille sur la stratégie à suivre pour encourager les Drouais à venir en centre-ville en voiture ou à pied. Qu'est-ce qu'ils font de leur voiture ? Combien de temps on leur laisse ? On a changé de stratégie et on a besoin de temps pour que ça s'intègre dans les comportements. Première réflexion globale, c'est ce qu'a dit Monsieur Gambuto, je suis d'accord, le stationnement est un gros sujet pour une politique municipale d'attractivité du centre-ville et on n'a pas le sentiment qu'on l'ait pris à bras-le-corps. On a entendu plusieurs fois parler d'un plan de circulation qui a été revu. Ça a été annoncé qu'on serait concerté, ni l'un, ni l'autre, il me semble que c'est fait. Ne commencez pas là-dessus.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey, j'ai votre réponse pour l'invitation, pour la charte, vous avez reçu un mail, j'ai la copie du mail.

Maxime DAVID : Vous me coupez et ça pose aucun problème

Monsieur le Maire : Rien ne vous perturbe, j'imagine bien.

Maxime DAVID : Sur ce sujet, c'est toujours un petit peu décevant. C'est la fin du mandat et on a perdu du temps. Pour ne pas refaire l'histoire, lors des dernières élections, ça avait été un gros sujet. J'avais proposé...

Monsieur le Maire : Le stationnement gratuit de surface. Vous avez commencé en disant revoir ces délibérations...

Maxime DAVID : Laissez-moi être l'auteur de mes propres propos et vous verrez que ce sera beaucoup plus clair. J'avais proposé qu'on puisse réintroduire le mécanisme du disque pour permettre un stationnement gratuit en surface et qu'on évite les voitures ventouses par un stationnement régulé dans le temps par le disque. Comme ça, on court-circuitait l'interdiction de rendre le souterrain gratuit. Tout ça pour dire qu'on n'a pas avancé d'un iota sur cet enjeu de ramener les Drouais dans le centre-ville pour faire leurs achats. Et même, d'un point de vue des dates choisies, au-delà de ce qu'a dit Monsieur Gambuto sur la discontinuité de la période et ce qu'a dit Monsieur Fonseca sur le fait qu'on ne se donne pas les moyens de communiquer suffisamment en amont, c'est aussi que si ça concernait les achats de Noël, le 18 décembre, c'est peut-être un peu tard. Une fois qu'un achat de Noël est fait, il est fait. Il faut commencer à inciter les gens à venir en centre-ville faire leurs achats dès le moment où ils se posent la question. On est fin novembre, début décembre, surtout à l'heure d'internet. Je trouve que c'est louable, mais c'est un petit peu dépassé comme solution. Ça fait un peu vieille recette. On a l'impression qu'on n'arrive pas à aller au-delà, alors que c'est un vrai sujet.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Je rêve qu'un jour, vous disiez « elle est bien cette délibération » sans « mais ». C'est la fin de l'année, on peut avoir des vœux, des souhaits, des rêves. Généralement, quand vous prenez un sujet comme ça, sur une libération aussi simple que ça, on a fait un effort depuis trois ans à mettre en place, Monsieur Gambuto, je ne vous ai pas répondu formellement, on va raccrocher les jours pour avoir une seule période, merci d'avoir relevé. Vous faites une espèce de truc très dramatique sur une question comme ça. Des fois, c'est un peu trop. On peut passer au vote. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : On votera également pour cette délibération parce qu'il est important, ça a été rappelé, que c'est Dreux au cœur qui l'avait à l'époque initié. Par contre, effectivement le budget parking s'élève de mémoire à 1 million d'euros. Je pense qu'on peut faire encore quelques efforts sur la gratuité du parking souterrain.

Monsieur le Maire : De toute manière, on peut faire une démarche comme on vient de le dire. On ne fait pas ce qu'on veut. On est un peu sous surveillance sur cette question puisqu'on a été mis en demeure par la préfecture d'arrêter les deux heures gratuites. En faisant une heure, est-ce que l'équilibre pourrait passer auprès de la préfecture ? Je n'en suis pas certain. D'ailleurs, ils ne répondent pas formellement quand on leur demande parce qu'ils vont dire qu'on va voir d'abord l'état du budget annexe à N + 1 ou N + 2. Il y avait d'autres prises de parole ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est une délibération très critiquée, mais tout le monde est pour. C'est pas mal quand même.

À l'unanimité

Est-ce que vous voulez qu'on fasse une pause avant d'attaquer le reste ou pas ? Ça veut dire oui ? On continue à part si j'ai une manifestation. Lydie, la DM numéro 1.

Finances

9. Décision modificative n°1 – Budget locations et parc des expositions – Exercice 2025

Jean-Michel POISSON

Lydie GUÉRIN : Bonsoir. Il s'agit d'une décision modificative concernant le budget locations et parcs des expositions en section fonctionnement en recettes et en dépenses pour zéro euro et en section d'investissement en recettes et en dépenses pour zéro euro. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter la décision modificative numéro 1 du budget locations et parc des expositions pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Monsieur Fontaine, je vous en prie.

Laurent FONTAINE : Je vous remercie. Comme il s'agit du budget, on va voter contre. Le rapport est ténu, vous me pardonnerez ou pas, mais en commission, j'avais fait la demande d'avoir les plannings à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement, les APCP, puisque dans le PowerPoint présenté lors du dernier Conseil, il est écrit que vous avez mobilisé, en 2025, 6 millions d'euros d'emprunts, au lieu de 15 millions d'euros qui étaient inscrits à l'origine.

Monsieur le Maire : C'était le maximum envisagé dans le cadre du recours. On avait déjà écrit qu'à l'époque, ce n'était pas 15 millions, c'était 6 millions d'euros.

Laurent FONTAINE : Je suppose que la différence doit être visible sur les APCP pour savoir quels sont les programmes concernés par cette décision.

Monsieur le Maire : Je ne savais pas que vous aviez demandé, on va faire au plus vite. Monsieur Homps s'il vous plaît.

André HOMPS : J'ai une question. Dans le détail des dépenses, on a une case divers à 50 000 euros. C'est quand même une somme sur un budget annexe dont le déficit est pris en charge à hauteur de 842 000 euros. À quoi correspondent ces 50 000 euros ?

Monsieur le Maire : C'est pour le nouveau jacuzzi dans mon bureau parce que j'ai vu que j'allais avoir un jacuzzi dans mon bureau.

André HOMPS : Ce n'est pas drôle.

Monsieur le Maire : Elle était bonne celle-là.

André HOMPS : C'est pour le jacuzzi dans votre bureau alors.

Monsieur le Maire : C'est pour le nouveau jacuzzi dans mon bureau, non, non, c'est une ânerie sortie dans les réseaux sociaux.

Lydie GUÉRIN : Ce qu'on peut vous donner comme information, mais ce n'est pas la question. Cette délibération, c'est une refacturation des frais personnels qui passent du chapitre 11 au chapitre 12, page 9, pour un montant de 15 000 euros, pour un montant qui correspond à 3 ETP. Ça permet de financer les 3 ETP sur le budget locations et parc des expositions.

André HOMPS : Là, Madame, on parle de 50 000 euros.

Lydie GUÉRIN : Je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas à quoi correspondent ces 50 000 euros. On va regarder et on vous dira à la fin.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? Qui est contre ? On a retrouvé l'opposition unie. Qui s'abstient ?

À la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY)

On passe à la DM pour le parking.

10. Décision modificative n°1 – Budget parkings – Exercice 2025

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : C'est aussi une décision modificative, avec en section d'exploitation en recettes et en dépenses pour zéro euro et en section d'investissement en recettes et en dépenses pour 2 039 euros. C'est une dépréciation des comptes de tiers faite tous les ans. C'est sollicité par le comptable public pour des provisions de dépréciation. C'est sur le chapitre 011 et ça concerne le chapitre 68 que vous pouvez voir page 10.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote ?

À la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY).

Merci. On passe au point 11, les acomptes sur les subventions.

11. Attribution des acomptes de subventions – Budget principal – Exercice 2026

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Il s'agit des attributions des comptes de subventions au budget principal exercice 2026. Je vous sou mets la liste des comptes de subventions de fonctionnement du budget principal. Vous trouverez le détail ci-après. Je vous demande si vous êtes d'accord et je peux répondre à vos questions. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Monsieur Hirti.

Monsieur le Maire : Hélène Barbe sort, Madame Frétey sort. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont concernées par ces subventions ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Pour cette délibération, on votera pour. Par contre, comme chaque année, on n'a pas le pourcentage de l'acompte versé. Il y a des sommes. On ne sait pas si c'est 10 % de la subvention, 15, 20, 30, 35, 40 ? Est-ce que c'est le même pourcentage versé à toutes les associations ou c'est en fonction de l'association ?

Monsieur le Maire : Le montant, on peut le présager, mais on ne l'a pas parce que le budget n'est pas voté, tout simplement. C'est une situation très basique. Pour le reste, si tu veux répondre.

Lydie GUÉRIN : Le versement n'est ni de 10, ni de 20, maximum 30. C'est en fonction des besoins des associations. Tous les ans, un dossier est déposé et il y a une réévaluation en fonction. Pour les associations sportives et en fonction du nombre d'adhérents, la dotation dépend de la demande. Ça sera voté au niveau du budget pour le versement de la totalité et c'est à l'appréciation du maire.

Aïssa HIRTI : Excusez-moi, vous avez dit un maximum de 30, c'est ça ? Maximum, c'est 30 % de l'acompte ? OK.

Lydie GUÉRIN : Maximum 30 %.

Monsieur le Maire : Monsieur Fonseca, je vous en prie.

Nelson FONSECA : Une remarque, le montant des acomptes de subventions est en baisse, d'une centaine de milliers d'euros. C'est une simple remarque. Et j'ai une interrogation qui me vient, je tiens à préciser que je ne suis membre d'aucune association drouaise. Néanmoins, j'ai été interrogé par des représentants d'associations drouaises qui se sont interrogés et même inquiétés de recevoir un courrier de votre part. Je ne la connaissais pas, c'est un représentant associatif qui me l'a montré. C'était soit de l'incompréhension, soit, pour certains, de l'inquiétude de recevoir un courrier, pardon de le dire, dans cette période préélectorale.

Monsieur le Maire : Justement, c'est le but même.

Nelson FONSECA : C'était une première pour eux, donc ils trouvent le timing...

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre parce qu'il y a d'autres administrés qui m'ont posé le problème.

Nelson FONSECA : Je l'ai lu entièrement, Monsieur le Maire, le courrier. Je trouve que les associations méritent autre chose qu'une inquiétude organisée. Elles méritent une présence régulière à leur côté et pas une considération de dernière minute. Je vais voter le versement des acomptes aux associations.

Monsieur le Maire : Ça n'a rien à voir, effectivement.

Nelson FONSECA : Oui, c'est une question légitime. Les Drouais se posent la question. Pour être précis, on verse à un plus grand nombre d'associations, un acompte, mais le montant global de ces acomptes baisse.

Monsieur le Maire : Ça ne veut pas dire que le montant sur le budget qui sera voté baisse. Pas du tout. Il n'y a pas de baisse sur les subventions des associations dans le budget qu'on va vous présenter. Simplement, c'est qu'on est au plus près des demandes et des besoins dans les premières semaines. Le courrier que j'ai envoyé, dire que ça inquiète les associations, c'est très surprenant parce qu'il n'y a rien de plus administratif pour rappeler les règles. Il faut lire les documents. On rappelle simplement qu'il y a des règles dans les élections et que des associations, Monsieur Fonseca, m'ont aussi demandé de savoir comment ils pouvaient gérer ça, parce qu'ils ont reçu des demandes réitérées de certains candidats, des fois un peu trop appuyées, ils ne savaient pas ce qu'ils devaient faire. C'est venu trois, quatre fois, donc on a décidé d'envoyer à tout le monde en disant : « égalité de traitement de tous les candidats dans une campagne électorale ». Je ne vois pas ce qu'il y a d'anxiogène là-dedans et surtout, vous devriez vous en féliciter, c'est pour que chacun puisse être traité de la meilleure des façons, sur un pied d'égalité. Je ne comprends pas votre propos. Monsieur David.

Maxime DAVID : Je le comprends bien, son propos, parce que ça m'a aussi un peu interpellé. Je vais faire deux points dans mes commentaires, le premier sur celui-ci et le deuxième sur un autre sujet. Sur celui-ci, je suis d'accord avec vous sur le fait que la période électorale peut susciter une interrogation de la part des associations, comment se positionner et ne pas être pris en défaut. C'est

assez logique qu'elles demandent un cadre et que vous puissiez leur apporter les précisions. Je m'interroge sur le fait que ça n'a jamais été fait avant, mais c'est vrai que c'est votre première période électorale en tant que maire. On met ça sur le compte du précédent. Ce qui m'a étonné, parce que je l'ai lu aussi, le courrier, comme tout le monde, je pense, que vous précisiez les règles et l'équité nécessaires, c'est très bien. Mais ce qui est gênant, c'est que, dans le même courrier, on a, et je vous le cite : « J'aurais le plaisir d'examiner et de valider prochainement vos demandes de subvention. » La lettre commence par ça et elle finit par : « Je vous demande un principe de neutralité dans cette période électorale. » Le courrier aurait été parfait sans cette première phrase.

Monsieur le Maire : Il n'y a rien entre les deux ?

Maxime DAVID : Il n'y a rien qui... Je suis désolé de le dire, mais ça crée cette ambiguïté, ça crée cette tension.

Monsieur le Maire : On peut aller sur la délibération.

Maxime DAVID : Je comprends que ça vous gêne.

Monsieur le Maire : Ça ne me gêne pas, Monsieur David, mais vous faites des tunnels interminables et vous ne parlez pas de la délibération. Ça m'embête à chaque fois.

Maxime DAVID : Un, laissez-moi finir, j'irai plus vite, et deux, on a bien compris que vous faites ça pour rendre illisible mon propos. Je vais continuer. Je persiste et je signe, s'il vous plaît. Je trouve que c'est gênant et vous auriez pu éviter ce malentendu en ne mettant pas ce préambule parce que ça crée une tension. Si ce n'est pas de votre fait, je vous signale que ça en crée une, peut-être à ne pas reproduire la prochaine fois. Deuxième commentaire sur le fond. Là encore, ce décalage, j'y reviens sans cesse, mais pardon, ça pose tellement de problèmes que je suis obligé d'y revenir à chaque fois. Ce décalage du calendrier et du budget nous met dans des situations absurdes. On est obligé de verser aux associations des acomptes de subventions, on n'est pas capable de dire le volume global qu'elles auront à la fin, c'est un traitement individualisé en fonction de leurs besoins, ce qui, en plus, doit générer une charge de travail, à mon avis, inutile. On va voter après des investissements, c'est pareil. Ça pose un problème de fond que vous refusez de voir, mais qui est réel et qui revient à l'interrogation que j'avais posée au tout début, lorsque vous avez changé (le calendrier) il y a trois ans. À l'époque, comme ça correspondait à une dégradation très sensible des finances, ça permettait de gagner les six mois nécessaires pour traverser la tempête. Et là, on en voit les conséquences et que ça crée des absurdités délibératives et administratives. C'est très gênant parce qu'on ne sait même pas ce qu'on vote.

Monsieur le Maire : À quel moment vous parlez de la délibération, Monsieur David, parce qu'il n'y a rien à voir avec la délibération, c'est quand même surprenant. Monsieur Gambutto.

Maxime DAVID : Non, non, non, parce qu'à chaque fois, ce genre de commentaires sont faits pour décrédibiliser ce que je dis, alors que je pose des vrais problèmes à la fois dans cette délibération et le tableau.

Monsieur le Maire : Mais non, vous faites de la mousse avec rien du tout, c'est incroyable !

Maxime DAVID : Mais les tableaux que vous nous donnez sont incomplets. Les tableaux que vous nous donnez sont incomplets, on n'a jamais le n-1, on n'a pas les rapports de proportion dans la subvention globale.

Monsieur le Maire : Mais on vous a répondu là-dessus ! Vous êtes sourd ou quoi ? On vient de vous dire qu'on a interrogé. Écoutez-moi, parce que vous n'écoutez pas les réponses.

Maxime DAVID : Quand vous écouterez mes questions, j'écouterai vos réponses.

Monsieur le Maire : Ça y est, c'est bon ? On peut faire une pause, si vous voulez, Monsieur David. On vous a répondu que les associations ne sont pas très nombreuses par rapport à toutes les associations de Dreux qui sont concernées par la délibération. On leur a demandé leur besoin en financement, en trésorerie, jusqu'au vote du budget. C'est très simple. Il n'y a pas « on en met plus ici ou moins là » parce qu'on les interroge. C'est de l'efficacité. Je ne comprends pas, franchement. Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je vais corroborer les propos de Monsieur David en ce qui concerne le changement de date. C'est vrai qu'on est obligé de passer par les acomptes alors que pour que les associations puissent mener leur politique et leur engagement sur l'année, il serait plus intéressant pour elles de savoir en décembre ce qu'elles vont avoir comme subvention pour préparer leur année, en tout cas quelquefois, lorsqu'elles arrivent à leur assemblée générale en décembre ou tout début janvier, la plupart du temps.

Monsieur le Maire : Maintenant, à la région, ils font ça aussi maintenant.

Valentino GAMBUTO : J'entends, mais je ne partage pas.

Monsieur le Maire : Souvent, on leur donne le montant qui sera présenté au sein du budget.

Valentino GAMBUTO : Je ne partage pas cette solution, mais j'entends, je sais que la région fait pareil. En ce qui concerne le courrier, permettez-moi quand même de le dire, c'est un peu comme la température, il y a la température et il y a le ressenti. C'est vrai que ce courrier donne le sentiment d'avoir et la subvention et pour certains.

Monsieur le Maire : Le montage, le découpage qui est fait, c'est quand même assez limite intellectuellement.

Valentino GAMBUTO : Permettez-moi de donner un avis, il aurait été plus pertinent de faire deux courriers, un courrier où on parle de subventions, de dire voilà où vous en êtes, et un deuxième courrier.

Monsieur le Maire : Je vois ce que vous voulez dire. On fait des économies, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Non, c'est de mauvaise foi. Dans ce deuxième courrier, je vous aurai même invité à aller plus loin, parce que là mon message, il va plus loin que ça. Parce que quand vous vous adressez aux associations, vous avez raison, et moi, je m'adresse aussi en même temps à tous les candidats de dire que, n'allez pas solliciter toutes les associations parce qu'on les met mal à l'aise, que ce soit de la majorité ou les autres candidats. N'allons pas les voir et c'est un message, parce que quand on va pas les voir c'est parce qu'on les respecte et ce n'est pas parce qu'on les méprise. Donc, c'est important de laisser les associations participer à la vie de la cité, et pas aller les voir, ni pour leur dire qu'ils sont gentils, ni qu'ils sont beaux, ni pour leur promettre des subventions. Et là, je m'adresse à tous les candidats.

Monsieur le Maire : Vous avez tout à fait raison, Monsieur Gambuto, sur cette partie. Dans le courrier, il y a une phrase qu'on met au début et qu'on met à la fin, on s'en fiche. Beaucoup d'associations et présidents d'associations que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils étaient un peu désarmés par rapport à l'insistance, non pas d'élus ici, mais de candidats, de candidats et tête de listes, qui insistent très, très lourdement pour venir les voir, etc., passer par d'autres personnes. Ils avaient besoin un peu d'armes juridiques ou un texte. J'ai compris que vous vouliez prendre la parole, Monsieur Homps, excusez-moi je vous donnerai la parole après. Ils étaient très gênés. Si on reçoit tel monsieur qui nous demande avec insistance, qui passe par des amis, qui revient, etc., du coup faut qu'on ne reçoive personne après. C'est très basique. Donc, on a décidé de faire un courrier pour dire voilà comment ça se passe et on vous invite surtout à traiter tout le monde sur un pied d'égalité. Je trouve qu'il est très salvateur, ce courrier. Il est très bien, il est très soft, il n'y a pas de problème. Franchement, y voir de la malice là-dedans. Des fois, quand on est dans l'opposition, on est un peu parano. Non, non, c'est vraiment parce qu'il y a eu des demandes réitérées. D'ailleurs, j'en profite aussi parce qu'on me l'a dit plusieurs fois, j'alerte aussi les candidats à arrêter de solliciter des agents de la ville, j'ai des témoignages d'agents, en plus contractuels de catégorie C. Un candidat envoie des messages directement sur les messages portables, privés ou professionnels d'accord, pour dire « j'aimerais vous rencontrer, etc. » Le devoir de neutralité et le positionnement puisqu'on est contractuel de catégorie C. Quand on ne répond pas, cette personne dit « mais vous ne m'avez pas répondu. De toute façon l'année prochaine, vous travaillerez pour moi. » Voilà ce qui se passe sur le terrain. Il y a des gens qui ne savent pas comment répondre à ça, surtout quand ils sont contractuels et de catégorie C. On a envoyé ce courrier aux associations parce qu'il y en a qui ne savent pas comment faire par rapport à ça et aux pressions qu'elles reçoivent. Des agents de la ville sont sollicités en direct sur leur téléphone portable personnel. Je ne sais même pas comment ils ont eu les numéros, mais on est à Dreux, tout le monde se connaît. Ils sont très embêtés quand le

candidat, en l'occurrence ce monsieur, vient les voir en disant « vous ne m'avez pas répondu. L'année prochaine, vous travaillerez pour moi. » Catégorie C contractuel. Monsieur Gambuto, vous n'auriez jamais dit ça, comme moi. Je ne vous cache pas qu'on a monté un petit dossier là-dessus parce qu'on protège nos agents, c'est mon devoir, et il y a des gens qui ne savent pas comment faire. Des fois, on pense être mal, etc. C'est très gênant. Quand vous êtes directeur de catégorie A, vous avez un peu plus d'armes et vous êtes fonctionnaire statutaire, c'est un peu différent. Mais quand on est catégorie C, contractuel et qu'on a un contrat d'un ou deux ans, ce n'est pas la même chose. Monsieur Hirti, je vous en prie.

Aïssa HIRTI : Je me réjouis de vos propos et je vous invite à faire un courrier à l'ensemble du personnel pour leur rappeler leur devoir de réserve.

Monsieur le Maire : Exactement, monsieur, tout à fait raison. Nous avons des agents qui font des déplacements avec des candidats dans un département à côté, avec des voitures d'associations, etc. C'est très gênant, ça aussi. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Hirti. On note tout ça parce que les comptes de campagne, ça va être assez folklorique pour certains, me semble-t-il. Monsieur Homps.

André HOMPS : On va voter pour sur le fond de la délibération et concernant le courrier, juste une phrase. C'est quand même extraordinaire. On commence par vous dire qu'on trouve ce courrier à minima maladroit, sinon qu'il a été ressenti, par certains présidents d'associations, comme intimidant. A minima, qu'il est maladroit. Et finalement, vous retournez ça et c'est la faute de l'opposition. Et en plus, vous la menacez de façon anonyme. C'est absolument incroyable. On n'a pas le droit de dire qu'on trouve ce courrier à minima maladroit. La vérité est que ce courrier est très maladroit.

Monsieur le Maire : Un peu maladroit, très maladroit, ce que vous voulez, il n'y a pas de soucis. Monsieur Homps, ce n'est même pas le sujet. Comme tout le monde fait des tunnels et que Monsieur Gambuto m'a sollicité là-dessus, j'ai fait aussi un rappel pour la presse et pour tout le monde, parce qu'on doit protéger nos agents. Les associations n'ont pas à être mises en délicatesse en recevant des pressions en disant « telle opération, je vais faire un petit film. » C'est très gênant. Il y a des gens, leur association, c'est leur vie. Ils ont peur que s'ils ne font pas ça, parce que l'autre pourrait gagner et qu'ils n'aient plus de subventions. Vous ne vous rendez pas compte de l'impact. Ce courrier, on l'a fait parce qu'on a eu plusieurs remarques en disant : « Qu'est-ce qu'on fait, comment on fait, si je reçois tel monsieur, il faut que je reçoive les autres parce qu'ils vont mal le prendre. » On est à ce niveau. C'est très basique. Je fais un tunnel pour une fois, mais je le fais bien parce que je veux que ce soit bien pris par la presse et que chacun l'entende.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'**unanimité**.

Je vous remercie. Sachez que tout ce que je vous dis là, on a des éléments, on fait des dossiers. Monsieur Hirti connaît bien ces questions aussi, les comptes de campagne et tout ça. On les range bien, on les classe bien, parce qu'il y a des choses qui ne se font pas en campagne électorale. Il y a des choses qui sont illégales quand on fait une campagne électorale et les comptes de campagne, c'est un vrai sujet, n'est-ce pas ? J'ai dit ça à Monsieur Hirti parce que Monsieur Hirti est de la partie, comme on dit. Tout ça est très intéressant. J'invite tout le monde à bien se protéger et ne pas rentrer dans une forme de folie de danse comme ça. Convention.

12. Conventions entre la Ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'un acompte de subvention 2026, supérieur à 23 000€

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Il s'agit de conventions entre la ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'un acompte de subventions 2026 supérieur à 23 000 euros. Sont concernés l'Alliance Dreux Basketball, Fenêtre sur Films, Football Club Drouais, Office Drouais et d'Action pour les Retraités et les Personnes Âgées donc l'ODARPA, et l'Union Sportive Dreux Vernouillet Hand-Ball. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver les projets de convention joints en annexes.

Sabine FRÉTEY : On voit bien que la ville a une grande conscience que le monde associatif est un pilier central et qu'il vient en support au projet de la ville sur divers sujets structurant, comme le sport, la citoyenneté, l'insertion ou la culture. Si mes comptes sont bons, il semblerait que 136 associations font des demandes de subventions pour l'année dernière. Est-ce que les acomptes sont faits sur demande de ces associations ? Comment ça fonctionne exactement ? Et les critères de pourcentage d'attribution, s'il vous plaît.

Lydie GUÉRIN : Je vous rappelle qu'il s'agit de conventions. On ne va pas polémiquer sur toutes les délibérations. C'est une convention. Ce n'est pas une question de critères, il s'agit bien de convention. Dans le dossier d'avant, vous avez ces associations qui sont déjà par rapport au montant. Je ne comprends pas votre question.

Monsieur le Maire : Ne vous étonnez pas qu'on ne vous réponde pas sur des questions qui ne sont pas dans les délibérations. Je ne comprends pas très bien. Non, stop. Question suivante ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Je vous remercie. On va essayer d'être un peu efficace parce qu'on part dans tous les sens. Le point 13, autorisation d'engagement. Lydie.

13. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 – Budget principal

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026. Considérant que le budget de primitif de 2026 sera voté au plus tard le 30 avril 2026, considérant que les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus sont inscrits au budget lors de son adoption, le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Considérant que les crédits d'investissement ouverts pour l'année 2025 au titre du budget primitif s'élèvent à 5 074 524,58 euros hors remboursement de la dette, autorisation de programme, report et dépenses imprévus, l'autorisation du Conseil municipal sur le fondement de l'article L1612-1 porte sur un montant maximum de 1 268 631,15 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions ? Monsieur David. Une question par rapport à la délibération, s'il vous plaît.

Maxime DAVID : C'est toujours le cas contrairement à ce que vous laissez entendre. Parfois, il faut tirer le faux du vrai et ça prend un peu de temps. Cette intervention vaudra explication de vote pour celle-ci et les deux prochaines.

Monsieur le Maire : Vous voterez de la même façon sur les trois délibérations, d'accord.

Maxime DAVID : Je voterai contre les trois délibérations qui suivent pour la raison que j'ai évoquée précédemment. On se retrouve encore une fois à délibérer sur des enjeux budgétaires et des autorisations de dépenses, alors qu'on n'a pas voté le budget. On n'a même pas eu le débat d'orientation budgétaire. C'est vrai qu'on a eu au dernier Conseil, à la fin, un état des finances, mais ce n'est pas suffisant pour se prononcer sur des projections d'investissement. Je sais ce que vous allez me dire, c'est dans les APCR.

Monsieur le Maire : Non, non ce n'est pas dans les APCR Monsieur David...

Maxime DAVID : Deux remarques. Comment voulez-vous très concrètement, sur la base de ce que vous me donnez, qu'on puisse avoir un vote éclairé qui s'intègre dans une réflexion globale sur les équilibres budgétaires qu'on souhaite pour la ville ? C'est impossible d'avoir cet avis. C'est le résultat de ce décalage de calendrier. C'est un deuxième exemple des absurdités.

Monsieur le Maire : Les absurdités c'est de parler d'APCR quand ça en est pas, mais oui je suis d'accord avec vous.

Maxime DAVID : Je dis ça parce que la dernière fois, vous m'avez dit ça, en me disant « On vote les

APCP. Du coup, vous êtes capable de savoir... »

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas le cas-là, Monsieur David.

Maxime DAVID : C'est faux puisque l'APCP est une projection de dépenses et on doit être en capacité, à chaque budget, de réévaluer les crédits de paiement qu'on veut mettre. C'est tout.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas insister. Monsieur Homps, puis Monsieur Hirti.

André HOMPS : Je rappelle, lors du précédent Conseil municipal, il nous a été présenté un règlement budgétaire et financier, bien fait d'ailleurs, avec un calendrier qui précise bien le moment où a lieu le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif, le compte financier unique. Ce calendrier n'est absolument pas respecté. Ce que dit, Maxime David, c'est respecter le calendrier que vous nous proposez.

Monsieur le Maire : Je dois vous reconnaître une grande qualité, Monsieur Homps, vous avez fait énormément de mousse sur les questions de budget, à angoisser certains Drouais sur une mise sous tutelle, on mettra deux mandats à s'en remettre financièrement, etc. Vous allez voir, à l'atterrissage, que les chiffres sont très corrects. On est plutôt fier de ce qu'on a fait parce qu'on est le mandat qui a le plus investi et qui a le moins endetté la ville sur un mandat. Vous avez dit beaucoup de bêtises là-dessus, Monsieur Homps, et vous n'êtes pas le seul, sur les finances. Vous avez angoissé beaucoup de gens là-dessus. C'est toujours paradoxal parce que vous dites un truc comme ça avec beaucoup d'assurance, avec votre style, Monsieur Homps. Il faut beaucoup de temps pour démontrer que ce n'est pas vrai. C'est le paradoxe, mais c'est comme ça. En tout cas, on est dans de très bons ratios, vous allez voir l'atterrissage. En plus, la campagne arrive, déjà un petit peu. Vous ne pourrez même pas dire que nos chiffres sont faux parce que la CRC n'a toujours peut-être pas terminé son contrôle. Et ça, c'est un bon argument, Monsieur Homps. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Je ne vais pas rentrer dans la polémique des finances. On va laisser les Drouais décider dans quelques semaines. Par contre, je suis gêné par rapport à votre délibération sur ces autorisations d'engagement parce qu'on est bien d'accord, on est à 25 % d'autorisation d'engagement sans les autorisations de programme et vous allez être très embêté au 1er janvier pour payer vos autorisations de programme parce qu'elles ne sont pas dedans et qu'il vous faut absolument une délibération d'engager vos autorisations de programme et vous pouvez le faire à hauteur de 30 %. Je ne la vois pas dans votre dossier. Je ne sais pas comment vous allez faire pour payer, par exemple, le groupe scolaire des Bâtes au 1er janvier si vous avez des factures qui arrivent en janvier.

Monsieur le Maire : On paye ce qu'on aura à payer, ne vous inquiétez pas pour ça.

Monsieur HIRTI : Non mais techniquement...

Monsieur le Maire : On fait comme 80 % des communes qui ont ce dispositif. Peut-être que dans votre commune où vous travaillez, vous le faites peut-être, je n'en sais rien. Votre commune est un peu particulière, c'est vrai. On fait de l'ingénierie financière et on fait de la gestion financière, entrée de flux, sortie de flux. Au mois de mars, il sera voté, ce budget, d'une manière ou d'une autre et tout le monde sera payé. Tout le monde a toujours été payé d'ailleurs. On passe au vote. Qui est contre ? Les oppositions unies. Qui s'abstient ? Pas d'abstention ?

À la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY). Je vous remercie. On passe au point 14.

14. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 – Budget locations et parc des expositions

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Autorisation d'engagement et liquidation d'endettement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 concernant le budget locations et parc des expositions. Considérant que les crédits d'investissement ouverts pour l'exercice 2025 au titre du budget primitif, du budget supplémentaire et de la décision modificative s'élèvent à 1 090 045,49 euros hors remboursement de la dette, report et dépenses imprévus, l'autorisation du Conseil municipal sur le fondement de l'article L1612-1 porte sur un montant maximum de 272 511,37 euros. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir autoriser l'exécution des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des choses particulières ? Non. On peut passer au vote ? Est-ce que tout le monde votera de la même façon sur les trois délibérations ? Donc opposition unie. Pas de question là-dessus, on peut passer au vote. Même vote, pour la majorité aussi,

À la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY). Je vous remercie. Point 15.

15. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 – Budget parkings

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : La dernière autorisation concerne le budget des parkings. Considérant que les crédits d'investissement ouverts pour l'exercice 2025 au titre du budget primitif, du budget supplémentaire et de la décision modificative numéro 1 s'élèvent à 620 584,62 euros hors remboursement de la dette, report et dépenses imprévus, l'autorisation du Conseil municipal sur le fondement de l'article L1612-1 porte sur un montant maximum de 150 396,16 euros. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir autoriser l'exécution de ces dépenses.

Monsieur le Maire : Merci Lydie. S'il n'y a pas de question. Même vote pour tout le monde ? Oui,

À la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY)

Je vous remercie. Lydie, encore à toi.

16. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Concernant la fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder, en 2026, à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section pour les budgets qui s'appliquent à la nomenclature M57 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Monsieur le Maire : Pas de question là-dessus ? Même vote pour tout le monde ?

À la majorité, 16 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Nelson FONSECA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY).

Je vous remercie.

Deux demandes que je viens recevoir, on va faire une petite pause de 10 minutes pour des raisons techniques. On reprend vers 21h05. Merci. Je lève la séance.

Monsieur le Maire : Je vous laisse le temps de vous réinstaller, on reprend la séance.

Ressources humaines

17. Régime des astreintes - Mise à jour

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On reprend le point 17 sur le régime des astreintes, mise à jour. Caroline s'il te plaît.

Caroline VABRE : Bonsoir à tous. J'ai trois délibérations à vous présenter ce soir. La première concerne les astreintes de la police municipale. Vous l'aurez remarqué, il y avait un trou dans la raquette, notre police municipale n'avait pas d'astreinte, n'avait pas de régime d'astreinte, ce qui n'est pas normal et une nécessité absolue d'une collectivité. Je propose de régulariser ce soir avec la mise en place de cette astreinte, dont le paiement est réglementaire. Il n'y a pas d'appréciation sur le montant de l'astreinte qui sera alloué aux policiers de la police municipale. C'est une régularisation rendue nécessaire.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Une réaction, des questions ? Monsieur Fonseca, je vous en prie, qui défend la police ce soir.

Nelson FONSECA : Évidemment, on salue leur travail. C'est une délibération qui peut paraître comme un ajustement technique. Caroline a anticipé ma question. Ma question, c'est une mise à jour du droit ou l'aveu tardif d'une gestion RH un peu désorganisée ? C'est quand même une évolution. Même si vous réglez visiblement un peu tardivement, puisqu'on est à la fin du mandat, un trou dans la raquette pour reprendre l'expression de Madame Vabre, on n'oublie pas que ce sont des contraintes accrues sur les agents de la police municipale, puisqu'il faudra qu'ils soient plus disponibles, avec des places d'intervention plus importantes. Vous avez répondu, vous avez anticipé ma question, Caroline.

Caroline VABRE : Un trou dans la raquette, c'est une expression. Comme ça, tout le monde comprend bien. Elle est liée à l'évolution de notre police municipale. Qu'est-ce qui se passe dans la police municipale ? Elle avait certaines fonctions, elle avait une certaine ampleur, elle a grossi, on l'a armée et surtout, elle travaille maintenant les nuits et les week-ends.

Nelson FONSECA : et sur la ville de Vernouillet aussi

Caroline VABRE : Il s'agit de régulariser le fait qu'on appelait régulièrement, dans le cas de décision, nos deux agents principaux de la police municipale. Il convient qu'ils puissent avoir une astreinte et être rémunérés de ce fait. C'est un trou dans la raquette qui est lié au fait de l'évolution de la police municipale, tout simplement.

Monsieur le Maire : Monsieur Fonseca le savait bien. On peut passer au vote là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci pour eux. Point 18, rapport social unique de la ville, Caroline.

18. Information Synthèse RSU

Caroline VABRE

Caroline VABRE : Le rapport social unique, RSU, est une obligation légale, je me dois de vous le présenter tous les ans. C'est toujours un peu curieux, je le dis toujours, on est en fin 2025, mais la loi nous impose de présenter celui de 2024.

C'est comme ça dans les textes. En termes de propos introductifs, les critères mis en exergue dans ce RSU ne résultent pas d'un choix de la collectivité, mais sont imposés en termes réglementaires. Les critères ne sont pas choisis et surtout, et je vous le dis parce que c'est toujours un texte illisible, où on peine parfois à comprendre comment les chiffres sont ressortis et même sur quelle base ce règlement se fonde pour ressortir ces chiffres. Ça n'a pas toujours grand sens. Je vous ai proposé, ça a été joint aux délibérations, un petit PowerPoint pour essayer d'éclairer la lecture du RSU pour qu'on parle tous de la même chose. Je vous propose de le balayer très rapidement puisque vous l'avez eu et vous faire quelques commentaires, puis je répondrais aux questions s'il y en a. J'alerte sur ces chiffres et ce qu'on leur fait dire. Ce n'est pas la collectivité qui le dit, c'est ce RSU qui est fait comme ça et qui est souvent parfaitement indigeste, il faut le dire, comme pas mal de choses imposées par l'État. Le RSU 2024, c'est un document réglementaire intéressant parce qu'il va donner des indicateurs qui vont nous permettre de faire évoluer la politique RH et se rendre compte des difficultés de la collectivité. La première slide concerne les effectifs. Quelques éléments pour éclairer le propos. En termes de proportion de fonctionnaires et contractuels, on est conforme, à la ville de Dreux, à la fonction publique territoriale. En termes de proportion, on est assez juste par rapport au niveau national. À chaque slide, je vous dirai les points de valorisation et les choses qu'on doit clairement améliorer. Comme ça, le discours est clair en ce qui me concerne. Sur les points de valorisation, on a une augmentation des emplois permanents. C'est la traduction de la mise en place du PEDT. Ce bond dans les emplois permanents est clairement la traduction de ça. Vous aurez bien noté qu'il y a 57 contractuels en plus dans le cas du PEDT. De ce fait, on a augmenté assez considérablement les agents de la filière animation. Le revers, en tous les cas les points de vigilance, c'est d'abord de dire qu'il nous faut continuer à réduire le nombre de vacataires encore existants au niveau du PEDT, c'est vraiment l'objectif. On a fait collectivement, au sein de ce Conseil municipal, cet effort majeur de pérenniser des postes, on a encore du travail à faire. Sur ces emplois qu'on a pu pérenniser, le deuxième aspect qu'il nous reste à travailler, c'est d'augmenter leur temps de travail. Il y a beaucoup de contrats à temps partiel. L'objectif est de pérenniser ces postes, donc d'augmenter leur temps de travail. Sur l'évolution professionnelle, on a quelque chose d'intéressant qu'on a pu mettre en œuvre grâce à un conseiller en évolution professionnelle. Plus de 68 % d'agents ont bénéficié d'un accompagnement à leur évolution professionnelle. C'est quelque chose d'intéressant et, je crois, valorisant pour la collectivité. On a augmenté le nombre de jours de formation et le budget alloué qui va en conséquence et on a professionnalisé un certain nombre d'agents, notamment dans le cadre du PEDT avec des formations diplômantes. Là aussi, ce qui nous reste à travailler, j'ai souhaité vous présenter ces deux aspects à chaque fois, c'est de poursuivre les efforts en matière de formation. On n'a pas encore assez de jours, au sein de notre collectivité, dédiés à la formation, on a vraiment un effort à poursuivre. Sur les budgets et rémunérations, le budget du personnel représente 55 % au sein de notre collectivité territoriale. Au niveau national, on est entre 60 et 65 %. On est tout à fait raisonnable en termes de ce que représente globalement la masse de budget consacré au personnel sur des collectivités de même strate. La rémunération moyenne des agents a favorablement évolué, mais elle a augmenté. Pourquoi est-ce qu'elle a augmenté ? Il y a plusieurs facteurs, je le redis, c'est important. Comme toutes les collectivités, on est impacté par les augmentations imposées au niveau national. Je vous les cite rapidement toutes ces mesures gouvernementales : l'augmentation du point d'indice, on a pris 5 points en quatre ans, la revalorisation du SMIC, l'augmentation du nombre de points de l'indice majoré et la GVT (glissement vieillissement de la population). Il y a aussi les décisions locales comme des revalorisations ponctuelles. Le point de vigilance, là aussi, on se dit les choses. L'IFSE, il faut le revoir et le réétudier au sein de notre collectivité, ça fait partie des grands objectifs, et il faut absolument remettre en place le CIA qui avait été enlevé par le précédent adjoint. Ce sont des choses obligatoires, qu'il va falloir absolument remettre en exergue dans notre collectivité. Ça fait partie des deux points qu'il nous faut travailler et améliorer sur notre budget et nos rémunérations. Sur la santé au travail, on parle du taux d'absentéisme, quelque chose d'important dans notre collectivité. En termes de chiffre, la première chose, le taux d'absentéisme médical global. Il faut bien faire la différence entre le taux d'absentéisme médical global, la maladie ordinaire, les longues durées, les congés maternité. Le taux d'absentéisme médical global, c'est tout compris. À la ville de Dreux, il y a 8,81 %, ce qui est en dessous de la moyenne de la fonction publique territoriale, qui est de 9,8 %. Ça fait quasi un point de différence. Si on regarde dans le détail ce taux global, l'évolution du taux d'absentéisme est principalement liée aux absences de longue durée et aux accidents de travail et de maladie ordinaire

qui est en baisse par rapport à 2023. Comme vous l'aurez noté, il y a plus de déclarations d'accidents de travail. Deux choses à vous dire là-dessus. Il y a une augmentation du nombre d'accidents de travail, c'est vrai. Pourquoi ? Parce qu'on a mis en place une politique de prévention au sein des ressources humaines pour bien expliquer à nos agents, quand ils ont un accident de travail, ils doivent absolument le déclarer parce qu'on ne sait pas comment les choses vont évoluer. Dans ces 42 accidents de travail, c'est une augmentation puisqu'en 2023, vous en aviez 31, 19 %, presque un cinquième de ces AT, n'ont pas généré d'arrêt de suite. Il y a une déclaration parce qu'on a encouragé les agents à le faire. Pour autant, il n'y a pas forcément d'arrêt de travail derrière. Il faut que les agents fassent cette déclaration. C'est important pour la suite et pour eux, pour préserver leurs droits. Ça a bien fonctionné en termes de prévention et de communication sur ce point. D'autre part, dans cette slide liée à la santé au travail, vous noterez aussi que nous remplissons nos obligations d'emploi en matière de travailleurs en situation de handicap. La ville est à 6,78 %, le taux légal obligatoire est à 6 %, légèrement au-dessus, on ne peut que s'en satisfaire. En matière de protection sociale complémentaire, on a augmenté le nombre de bénéficiaires. Il y en avait un petit peu moins avant et on a augmenté le budget en conséquence. On peut noter, sur les points de vigilance, qu'on a une population légèrement plus vieille que les normes nationales de la fonction publique territoriale. La fonction publique territoriale nationale est autour de 42, 43 années quand on a 46 de moyenne d'âge au sein de notre collectivité. Surtout, le point qui va avec, on a beaucoup plus de catégories C. Les catégories C sont des métiers et des professions qui peuvent engendrer proportionnellement beaucoup plus d'arrêts de travail que des catégories A, ne serait-ce que par leur fonction. Les catégories A sont plus dans un travail de bureau et d'administration contrairement aux agents catégorie C. Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner pour éclairer le propos. Je rappelle que sur le RSU, on prend acte, on ne vote pas le rapport social unique. J'espère que vous avez pu prendre connaissance de ces slides et de ce PowerPoint qui a pu vous éclairer sur la lecture du RSU, les axes d'amélioration et les quelques progrès qu'on peut noter.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. C'est intéressant parce que ça permet d'avoir les éléments et une vision d'ensemble. Il faut dire les choses, il y a des points qui sont plutôt corrects, voire bons, et d'autres où on doit s'améliorer on le sait très bien. Ce n'est pas une nouveauté. Les accidents de travail, il y a une politique pour dire, il vous arrive quelque chose, même si vous pensez que vous n'avez rien, deux mois plus tard, un accident de voiture quand vous travaillez, vous dites « je n'ai pas mal », mais les cervicales ont pris un coup et on s'en aperçoit plusieurs temps après. Parfois, on ne pense même pas à l'accident qu'on a eu dans le cadre du travail. On les pousse à déclarer pour préserver leurs droits tout simplement. Monsieur Fontaine, vous aviez levé la main.

Laurent FONTAINE : Je vous remercie pour le document. Il s'agit de l'année 2024, il y a toujours un décalage. Ça donne une idée de la situation à l'instant T. Mais il a pu y avoir des évolutions ces 12 derniers mois. La forme est contrainte. J'ai cru comprendre que c'est un document réglementaire et que vous n'aviez pas vraiment la possibilité de modifier ce document. Je regrette qu'il y ait beaucoup de paramètres, beaucoup de critères. On aurait aimé, comparaison n'est pas raison, voir à peu près comment on pouvait se positionner par rapport à d'autres villes. Je sais que ce ne sont pas les mêmes travaux demandés aux agents et que c'est difficile de trouver une ville qui serait exactement comme celle de Dreux, voir ces comparatifs. Dans votre PowerPoint, c'est avoir les objectifs liés à ces critères parce qu'on voit bien les tendances par rapport aux années précédentes, mais des objectifs pour voir vers où on souhaite tendre. Le document est quand même de très bonne facture, je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Fontaine. Tu veux faire des réponses globales à la fin ? Après, Monsieur Homps.

Caroline VABRE : J'ai noté vos remarques de mettre une strate équivalente, mais le problème, comme ces chiffres, dans cette moulinette, prennent tellement de critères dont on a du mal à déterminer nos objectifs, je veux bien sur le prochain PowerPoint, si je vous en présente un autre, mettre une strate de même niveau, mais il me semblait plus intéressant de vous parler au niveau national que d'une strate qui, à mon sens, ne va pas forcément éclairer le propos. Sur les slides, on a essayé de remettre les perspectives qui comprennent les axes de travail, d'amélioration et ce qu'on a essayé de mettre en œuvre. Mais peut-être que ce n'est pas assez suffisant.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, je vous en prie.

André HOMPS : Je trouve aussi que le document est de qualité et il y a beaucoup d'informations utiles pour l'assemblée délibérante. Après, il y a quand même un problème sur les chiffres. Il est quasiment impossible de comparer d'une année à l'autre. Dans le rapport social unique 2022, on avait 541 agents permanents. Dans le rapport social unique 2023, on avait le même nombre d'agents, je pense qu'il y a une erreur. Probablement une reproduction de tableau, je les ai, si vous voulez regarder. Là, vous nous présentez plusieurs catégories, c'est normal, les agents titulaires, ensuite les agents permanents, ensuite les agents non permanents, qu'on peut croiser avec des critères juridiques qui sont contractuels ou pas. Au final, on ne sait plus où on en est et on n'arrive pas à comparer d'une année sur l'autre. Je vais prendre un exemple très simple. Dans le compte financier unique qu'on a voté le 30 juin, on avait 585 emplois budgétés. Là, vous nous présentez 610 agents. On ne sait pas où on en est parce que la notion qui manque dans ce document, une notion extrêmement simple, ce sont les équivalents en temps plein. Vous nous présenteriez chaque année le même rapport social unique en disant en nombre d'équivalents en temps plein, toutes catégories juridiques confondues, on arrive, je dis n'importe quoi, à 580 ou 600, on pourrait comparer d'une année sur l'autre. Là, on ne peut pas faire la comparaison. Je précise qu'on l'avait déjà demandé l'année précédente et l'année avant. À chaque fois, on le demande, ce serait bien d'améliorer ce rapport social unique.

Caroline VABRE : Vous avez parfaitement raison dans vos observations sur le fait qu'on peine à comprendre. La première chose, systématiquement, dans le RSU, les critères vont évoluer. Vous avez raison, on ne parle plus des mêmes chiffres. Je remercie les ressources humaines, c'est compliqué d'avoir présenté ce PowerPoint qui essaie d'éclairer votre décision, on vous a remis les chiffres de 2023-2024, mais ces critères ont déjà évolué. La base du RSU 2024 pour 2023 n'est déjà plus la même que 2024 sur 2023. Sur les ETP, vous avez raison, ça serait beaucoup plus simple, je suis bien d'accord avec vous, et bien plus simple en termes d'analyse derrière. Sauf que ça ne fait pas partie des critères. À aucun moment, dans ce RSU, vous pouvez aller sur le site des collectivités territoriales, c'est intéressant d'aller regarder, il y a un tableau où ils expriment, critère par critère, ce qu'ils prennent comme chiffres. Vous verrez que le tableau est incompréhensible. Sur le site des collectivités territoriales, c'est vraiment assez bien fait. Si vous comparez ces critères entre 2023-2024, vous voyez que sur la même désignation santé au travail, on ne parle plus du tout de la même chose. Il y a quelques éléments communs, mais il y en a très peu.

Monsieur le Maire : On présente un document formaté partout pareil, on doit respecter le document. Il y a des informations tout au long de l'année qui sont assez intéressantes. Vous vouliez rajouter un mot, Monsieur Homps ? Allez-y.

André HOMPS : Même s'il y a eu une contrainte réglementaire, rien ne vous empêche de façon libérale de dire voilà ce que ça fait en équivalent temps plein, ce que ça fait depuis 2019, 2020. Comme ça, on peut voir l'évolution sur le long terme. Et même, ce serait bien de dire voilà notre perspective ou voilà notre objectif. Ça aiderait.

Monsieur le Maire : Au CFU, vous retrouvez ces éléments. Monsieur David, je vous en prie. Après, Madame Philippe.

Maxime DAVID : J'aurais deux demandes de précision sur deux chiffres que j'ai retenus, qui ont attiré mon attention à la lecture de ce rapport. Le premier, c'est 28 %. C'est la part des démissions dans les causes de départ des agents de l'année. Spontanément, ça m'a semblé un peu élevé parce que la démission, c'est une rupture de contrat assez forte et engageante de la part de l'intéressé. Il y a souvent des motifs derrière, mais ça peut être aussi pour d'autres raisons. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce chiffre de 28 % de causes de départ par démission et comment il se situe justement dans les moyennes ? Et le deuxième chiffre qui m'a interpellé, c'est la moyenne en jours d'absence par agent sur l'année que vous avez mesuré à 38,9, 39 jours par an en moyenne. On a 610 agents. En moyenne, chacun s'est absenté 39 jours dans l'année pour tout motif médical confondu, c'est bien ça ? Quelle est la dynamique de ce chiffre par rapport à l'année précédente ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Madame Philippe, puis Monsieur Hirti.

Josette PHILIPPE : J'ai des états d'âme. Ce n'est pas une question, c'est une réflexion. Ce soir, je constate que la ville a 610 agents employés par la collectivité. Hier soir, à l'agglomération, on nous a annoncé plus de 500 personnes dans les effectifs. Je me dis que ça fait 1 100 et quelques personnes

pour assurer notre confort et notre bien-être. Je trouve toujours plus de trous dans les trottoirs, moins de ramassage des déchets verts. Monsieur le Maire, cela ne met pas en cause le brio avec lequel votre adjointe a présenté ce soir et hier soir le truc, mais je me dis quand même que ça fait beaucoup de monde pour un service assez moyen. Ce n'est pas une question.

Monsieur le Maire : Un complément d'information, Madame Philippe, si vous permettez. Additionner les agents de l'agglomération et de la ville qui ont des compétences complètement différentes sur un secteur complètement différent, etc. Après, les déchets verts, moi aussi, je regrette, c'est la réglementation qui nous demande d'y passer. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Dans ce RSU, on constate une baisse des effectifs entre 2023 et 2024 de 27 postes. Toutefois, j'ai du mal à retrouver mes chiffres parce que vous annoncez également 39 départs en 2024 et 90 arrivées. Quand je fais la soustraction, je ne retombe pas sur mes pattes avec les 610 agents. Je connais la complexité du RSU. Ensuite, on constate également un taux qui reste assez élevé sur les accidents de service à 5,23. Malgré une baisse par rapport à 2023, on était à 6,13 % d'absentéisme, ce qui représente 70 jours consécutifs d'absence. Et le taux global, contrairement à ce que vous avez dit, Madame Vabre, moi, je note un taux global d'absentéisme à 9,12 % et non 8,81. Et la moyenne nationale, je suis à 6,1 %. Dreux, nous sommes à 9,12 %. Avec un nombre de jours d'absence important, on est à 39 jours d'absence maladie tout confondu par agent en moyenne. Quelles sont les perspectives pour améliorer ce nombre de jours d'absence ? 40 jours dans l'année, c'est énorme. Sans compter les congés RTT, les congés annuels, etc., on peut avoir des agents absents pendant plusieurs mois avec le cumul de tous ces congés et arrêts.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti.

Caroline VABRE : Monsieur David, vous aviez deux questions. Les 28 % de démission, je ne sais pas expliquer pourquoi les gens démissionnent. Ils peuvent démissionner pour plein de raisons, parce qu'ils quittent la fonction publique, parce qu'ils vont travailler ailleurs. Je ne sais pas vous expliquer ce chiffre. Je n'ai pas de plus élément que ça à vous indiquer. C'est un chiffre brut qui est repris comme ça. Sur la moyenne des jours d'absence, il faut bien comprendre qu'on va confondre, dans ce chiffre, la maladie ordinaire et la maladie longue durée. On parle des pathologies gravissimes, des cancers par exemple. Ce chiffre augmente. On peut tout faire dire aux chiffres encore une fois. Si vous comptez en nombre de jours en faisant une espèce de proportionnelle par agent, le chiffre est de fait gonflé. Mais dedans, vous avez des arrêts très longue maladie avec des gens qui ne reviennent quasi pas à la collectivité parce qu'ils sont en train de se soigner contre un cancer. C'est un chiffre qu'on ne peut pas ressortir comme ça. En tous les cas, la réponse est de vous dire que sont confondues, dans ce chiffre, la maladie ordinaire et la maladie longue durée. C'est un chiffre qui n'est pas très intéressant à traiter en tant que tel. Monsieur Hirti, on ne parle pas du même taux. Je vous parle du taux d'absentéisme médical. Vos chiffres ne sont pas les mêmes. Mes chiffres sont bons. Je parle du taux d'absentéisme médical qui a pris en compte toutes ces données que je vous ai dit. On ne parle pas du même chiffre tous les deux. Je ne peux pas vous dire autre chose que ça.

Monsieur le Maire : On prend acte, s'il vous plaît, du document. Merci. On va essayer de terminer cette séance un peu longue. Tu as encore le rapport 19 relatif à la mise à disposition d'agent.

Prend acte

19. Rapport annuel sur les mises à disposition

Caroline VABRE

Caroline VABRE : La mise à disposition d'agent, je suis contrainte de la passer fin 2025. Vous avez noté que c'est arrêté depuis le 31 janvier 2025. C'étaient les deux agents mis à disposition de la SPL et il n'y en a plus aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Ils ont réintégré la commune. Une qui a intégré. On passe au point 20 avant les décisions. Jean-Michel.

Prend acte

20. Propreté de la voirie et des espaces verts - Adoption d'un protocole d'accord transactionnel

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Il s'agit de l'adoption d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville et puis Multiservices, sur la question d'un certain nombre de prestations qui ont été exécutées par Multiservices sans bon de commande notifiés et par voie de conséquence, des règlements qui n'ont pas pu être effectués pour honorer des prestations non notifiées. Alors, il est convenu un protocole d'accord transactionnel entre la ville et Multiservices et les concessions réciproques sont les suivantes : D'une part, la ville accepte de rembourser à l'association Multiservices le montant des dépenses utiles, exposées pour les mois de mars à octobre 2025 à hauteur de 143 603,14 €. D'autre part, l'Association Multiservices renonce expressément à toute autre indemnité de, pénalité ou réclamation passée ou à naître et à tout recours au titre des prestations exécutées au profit de la ville pour les mois de mars, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 2025. Les sommes seront versées à l'association Multiservices dans un délai de 30 jours à compter de la signature du protocole et donc je vous demande d'approuver le protocole qui a été convenu entre Multiservices et la Ville de Dreux.

Monsieur le Maire : Merci Jean Michel ? des questions, observations là-dessus ? Monsieur Fontaine, allez-y.

Laurent FONTAINE : Oui, je vous remercie alors dans la convention d'honoraires avec le cabinet d'avocat, qu'on avait vu la dernière fois, il était indiqué que les factures avaient été envoyées sans bons de commande et surtout sans pouvoir justifier du service fait. Et désormais, dans le protocole d'accord, on se rend compte que les prestations ont bien été réalisées et qu'elles ont été justifiées. Alors moi, ça m'inquiète un petit peu, parce que cela signifie qu'une entreprise a pu intervenir sans que personne ne la contrôle, voire même, ne la remarque pendant des mois. Je suis également surpris que des factures aient été saisies mensuellement de mars à juillet. Ce qui signifie que pendant cette période, il n'y a pas eu de réaction ni des services, ni du prestataire. Alors les services, parce que ayant reçu les factures sans bon de commande, ça a dû les surprendre. Et puis le prestataire qui envoyait des factures qui n'étaient pas réglées. Je suis d'autant plus surpris que manifestement, tout ça s'est passé par le portail Chorus pro. Pour l'utiliser moi même quand j'ai des factures à enregistrer, je sais pas le faire sans, numéro d'affaire. Donc, je ne sais pas trop comment c'est arrivé dans le système d'accord ou tout du moins les personnes sont plus douées, que moi. Ce que je constate surtout, c'est que il y a manifestement eu un certain nombre de dysfonctionnements, chez le prestataire ou au sein de la municipalité et que ce qui m'intéresserait, parce que le passé , c'est le passé, malheureusement on ne reviendra pas dessus, mais c'était plutôt de savoir quel contrôle ou quelle procédure vous comptez mettre en place afin que ce type de situation ne se reproduise. Parce que c'est assez original.

Monsieur le Maire : C'est original on va dire.

Laurent FONTAINE : Bah c'est original. Là, cette fois-ci, il y en a pour 140 000 €. Vous avez déjà ? On a déjà été confrontés à des factures impayées au cours de cette mandature....

Monsieur le Maire : Tout à fait

Laurent FONTAINE : De cette mandature et on aurait pu s'attendre à ce que les leçons soient tirées et je l'espère....

Monsieur le Maire : J'ai compris votre question, Monsieur Fontaine, j'ai parfaitement compris votre question.

Laurent FONTAINE : Oui bah globalement il faudrait pas que ça se reproduise

Monsieur le Maire : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Laurent FONTAINE : Sinon, vous allez avoir du mal. Nous allons avoir du mal à équilibrer.

Monsieur le Maire : Bah c'est surtout pour, c'est surtout pour le prestataire que c'est gênant. Allez Monsieur Gambuto. Je prends toutes les questions puis je ferai une réponse globale.

Valentino GAMBUTO : Oui, je suis-je suis dans la continuité de ce que dit Monsieur Fontaine, parce que très sincèrement, je l'ai lu 2, 3 fois et j'ai eu du mal à comprendre, ou en tout cas c'était tellement clair.

Monsieur le Maire : On met tout sur la table,

Valentino GAMBUTO : Je me disais mais comment est-ce possible ? Je veux dire, même dans une petite entreprise comme la mienne, j' imagine pas un seul instant recevoir des factures plusieurs mois de suite. Et puis des factures à 27 000 €, et qu'elles soient ou contestées parce que, le principe qu'on connaît tous, hein ? Ou on conteste ou on valide. Et puis on regarde si en face il y a un bon de commande. Donc comment on peut se retrouver avec des factures aussi importantes ? Parce que si c'était des histoires d'achat de gomme ou un truc comme ça on dirait bon bah c'est passé comme ça là.

Monsieur le Maire : On est sur le même principe,

Valentino GAMBUTO : On est sur des sommes, parce qu'au début on a une facture de 24 000€ par mois qui tombe comme ça. C'est pas une facture, c'est régulièrement. Comment ça peut se passer ? J'en sais rien du tout. Après, quand même, c'est, est ce qu'il y avait.....les questions elles sont même naïves, je ne le suis pas forcément tant que ça, mais elles sont même naïves. C'est est ce que il était prévu que quelqu'un d'autre fasse ce travail à leur place ? Auquel cas si personne n'était prévu ? On aurait pu se poser la question, mais qui nettoie comment ? Etc., parce que passé 6 mois sans qu'il y ait de nettoyage et sans se poser de questions. Il y a un nettoyage ou il n'y a pas de nettoyage, il y a un moment, il y a quelqu'un qui doit réagir. De la même manière en ce qui concerne Multiservices, il y a un moment. Est ce qu'ils sont de bonne foi ou pas que de continuer à faire un travail s'ils n'ont pas de bon de commande. Sauf, ce qui arrive dans nos métiers quoi. Je parle du mien, quelquefois, il y a un accord de principe, on dit on régularisera après, donc on y va. Donc c'est pour ça que je dis le seul « sauf » que je connais, c'est, vas-y, on régularisera après etc. et tout ? c'est quelquefois.

Monsieur le Maire : C'est déjà arrivé sur des choses.

Valentino GAMBUTO : Ça, ça peut arriver.

Monsieur le Maire : notamment, on l'a déjà fait,

Valentino GAMBUTO : Même si c'est de plus en plus difficile parce que tout est maintenant informatisé, même dans les petites entreprises. Mais ça, alors là. Je vois, je vois pas du tout comment on peut ne pas passer de commande si le travail est à faire, parce que si ça ne servait à rien qu'ils interviennent, dans ce cas-là, pas besoin de leur faire de bon de commande, etc., et tout on laisse tomber et puis on économise tout ça. Si leur travail a du sens. comment faire qu'on ne s'inquiète pas du fait que on l'a donné à personne à faire ?, comment se fait-il qu'on s'inquiète pas de recevoir 150 000€ de facture quoi ? tout ça est incompréhensible et du coup vraiment, c'est et est ce qu'on les avait avertis. Voilà la question, est ce qu'on leur avait dit : Votre contrat est arrêté . Voilà, c'est nécessaire parce que c'est tellement gros, on dit que plus c'est gros, plus ça passe, mais là c'est trop gros là il y a quelque chose.

Monsieur le Maire : Vous pouvez avoir tous le même discours. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Il y a des instructions très claires qui ont été réitérées comme chaque année qu'on ne faisait

pas sans bon de commande sur tous les éléments. Ça a déroulé comme ça parce que Multiservices a sa part, et nous on a notre part, mais les chefs de service ont déroulé des trucs comme ça, ne s'inquiétant pas qu'il n'y ait pas de bons de commande et que l'habitude fait que ça déroule comme ça. Je veux dire à la limite, vraiment ceux qui sont embêtés là-dedans c'est Multiservices. Parce que c'est nous qui payons. Le trésorier, c'est pour ça qu'on a ce projet d'accord transactionnel, c'est que le trésorier refuse de payer. Pas de bon de commande, la facture arrête, il n'y a pas de bon de commande en face. Ah, c'est quand même bon ça, en interne, avec nos chefs de service. Voilà, on va régler ce qu'on a régler, mais les instructions sont très claires. Comme chaque année, elles sont. Oui, Monsieur David, je vous ai vu, sont réitérés, etc. Après, y a des fois y a des y a des manquements. Voilà. Écoutez, ça déroule derrière. En janvier, le marché sera enfin repassé là, parce qu'on a l'a en partie réservé. Mais oui, mais comme ça arrive dans des grosses boîtes où il y a beaucoup de d'agents, des fois il y a des choses comme ça qui se passent, voilà. On a, on a aussi en 2021, on a réglé aussi un problème sur le cimetière où il y avait eu des habitudes prises qui étaient pas très dignes. On a réglé ça, on a fait appel à l'homme qu'il fallait. Vous voyez, parce que une grosse boutique comme ça, parce que c'est une grosse entreprise, une grosse boutique, enfin entreprise, c'est pas au sens, on rend un service public bien sûr. Et bien il arrive qu'il y ait des gens qui aient des manquements. Il y a un appareil disciplinaire pour ça on met les choses en place. Mais en l'occurrence financièrement c'est pas nous qui sommes embêtés. C'est Multiservices parce qu'on aurait pu dire mais écoutez : vous avez travaillé X mois gratis, nous on va pas vous payer hein. On fait ça parce que on soutient Multiservices et que eux il y a des manquements aussi. Il me semble-t-il très graves chez eux. J'ai vu Dominique la Présidente, ils sont en train de régler les affaires entre eux et je ne veux pas le savoir, elle démissionne, ou elle est virée, je n'en sais rien du tout. Mais manifestement, il y a quand même, parce ce qu'au bout de tant de mois, de ne pas être payé, quand on va sur Chorus, Monsieur Fontaine, les gens ne se parlent pas quoi. Vous voyez ce que je veux dire
? Voilà pardon Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Alors moi j'ai une petite question préliminaire mais dans la délibération, les mois sont écrémés mais il manque le mois d'avril donc, est ce que ça veut dire qu'à un moment donné il y a eu un bon de commande au mois d'avril ? Est-ce que c'est une faute de frappe et qui doit apparaître là ? Mais en tout cas ça serait intéressant que vous ayez cette réponse parce que ça peut alimenter...

Monsieur le Maire : Bon, on vient de me dire qu'en avril il y avait un bon de commande

Maxime DAVID : Donc pardon, mais c'est encore plus grave parce que ça veut dire qu'à un moment donné, en terme de pilotage,

Monsieur le Maire : Il est revenu d'arrêt maladie, il a fait son bon de commande, et il est reparti. Voilà, je suis transparent, on se dit les choses sans détour.

Maxime DAVID : J'entends ce que vous dites et vous et vous vous acceptez entre guillemets, le problème mais presque trop facilement, on a l'impression que c'est pas si grave que ça. Bah si parce qu'il y a des chaînes hiérarchiques, y a des y a certains chefs de service qui a peut-être eu des manquements mais au-dessus de lui y a d'autres hiérarchies. Donc à un moment donné quand on en arrive à 150 000€ sur 8 mois, c'est à dire au-delà du montant qui est énorme, mais non on va aller vite c'est que ça dure 8 mois et dans 8 mois personne se pose la question, et en plus à un moment donné dans les 8 mois, bah si, il y a un bon de commande qui revient. Moi ma question, c'est attendez, je finis. Ma question c'est vous dites qu'il y a pas de bon de commande donc ça veut dire qu'il y a pas de besoin exprimé par la mairie pour la prestation ?

Monsieur le Maire : Mais non mais arrêtez tout ça, franchement. C'est un peu tiré par les cheveux, écoutez, je vous réponds parce que vous êtes un truc qui est faux. Alors attendez, il faut être très, il faut être très clair Monsieur David, mais c'est juste parce que quand vous commencez à dire un truc faux, après vous déroulez quand même. Donc il faut le dire, la ville de Dreux n'a pas perdu 1 € dans cette opération avec le protocole. Voilà, il faut être. Très clair,

Maxime DAVID : Mais c'est pas ma question. Vous dites réponse, c'est une énorme c'est une dépense qui est récurrente. OK.

Maxime DAVID : Vous nous présentez une délibération qui présente un, comment dire un manque de bon de commande et un problème de facturation à hauteur de 150 000,00€ ?. Vous vous étonnez que ça nous fasse poser des questions ? Donc je suis désolé mais je vais vous poser des questions. Vous dites qu'il n'y a pas eu de bon de commande donc il n'y a pas eu de besoin exprimé. Ou alors c'est qu'il y a un manque de suivi dans justement la conduite des projets, donc ça pose pas une grosse question de management. Ensuite il y a une prestation qui a été faite, peut-être par accord tacite de reconduction et donc si y a pas de besoin, y a pas de bon de commande, y a une prestation qui est réalisée et ça se pose pas de question. Ou à l'inverse la prestation est réalisée et elle nous satisfait parce qu'on en a besoin. Mais on ne tient pas les comptes pour savoir s'il y a des émissions de bon de commande et des facturations qui sont faites. Donc tout ça signale quand même que pendant 8 mois, il n'y a pas de pilote dans l'avion sur un sujet comme ça. Et combien y a d'autres sujets comme ça ?. Je rappelle que Monsieur Fontaine l'a évoqué, c'est vrai, on a eu dans ce mandat en 2022 je crois ? plus de 2 000 000 d'euros et des poussières de facturation a posteriori parce que dans le précédent mandat, les choses n'avaient pas été suivies. Donc ça interroge quand même. C'est quand même le minimum qu'on pourrait attendre d'une gestion des comptes. On nous présente des comptes. Là, on a un exemple de gestion au quotidien qui est défailante manifestement, donc je trouve ça à la fois. C'est effarant sur le fond, et très étonnant à quel point vous semblez mettre ça sur « il y a des manquements, ça arrive ». Non, ça ne devrait pas arriver.

Monsieur le Maire : Il faut conclure Monsieur s'il vous plaît

Maxime DAVID : C'est effarant sur le fond. Et très étonnant à quel point vous semblez mettre ça en disant, il y a des manquements, ça arrive ? Bah.

Monsieur le Maire : Monsieur David OK alors attendez jusque-là je suis toujours surpris que vous preniez un élément comme ça, c'est très anxiogène quand on vous écoute. Écoutez Monsieur David, on n'a pas plus payé, nous Drouais que les autres. Mais si c'est ça la question, c'est ce que dit, c'est une énorme somme en fait, on a fait ça pour soutenir Multiservice et ça n'a pas coûté 1 € de plus comme chaque année, dans cette opération-là. Mais écoutez, vous pouvez faire non de la tête, c'est la réalité. Vous avez dit le contraire Monsieur David, donc voilà, mais vous savez, quand vous êtes en responsabilité, quand vous avez une entreprise, vous avez une boutique comme ça, etc., c'est la vie d'une société, c'est la vie d'une mairie, il y a des gens, qui parce que le management. Vous rigolez Monsieur David, vous pensez que moi tous les matins je vais voir le chef de service en disant t'as bien fait ton bon de commande, vous rigolez ou quoi ? C'est pas sérieux. Vous n'êtes pas sérieux Monsieur David. Et comme nous sommes des gens responsables. Que vous ne pouvez pas payer et à juste titre. Et bien on prend le protocole parce que, après vérification, le travail a été réalisé et ça a déroulé, parce que bien sûr qu'on avait besoin de de Multiservices pour travailler, parce que sinon ils arrêteraient 2 mois, on le verrait tout de suite, mais le chef du service, je ne sais pas ce qui lui est arrivé dans sa vie, je ne sais pas, j'en sais rien. Voilà il a, il a fait un truc un peu surprenant, ça n'a pas coûté 1 € de plus aux Drouais. On prend le protocole, on soutient Multiservices. On règle un problème, pas de management, Monsieur David, vous voyez ça, vous êtes à côté de la plaque. On de, d'un manque de suivi de la procédure administrative qui est rappelée tous les ans par une note interne. Voilà, mais c'est pas grave. Vous voyez, faire de la mousse avec ça ? C'est ce n'est pas sérieux, Monsieur Homps.

André HOMPS : Bon alors écoutez bon déjà moi je me réjouis qu'il y ait eu un accord transactionnel parce qu'il fallait sortir de cette situation. Sans rentrer dans le détail, on voit bien que les torts sont probablement partagés dans cette affaire. Cela me paraît évident. Il y a quand même un point que je ne comprends pas, c'est que l'accord cadre s'arrête en décembre 2023, il me semble, janvier.

Sabine FRETEY : Janvier 2023.

André HOMPS : Janvier 2023, les factures redémarrent en mars, c'est ça ? Donc janvier février , il y a eu un bon de commande sur janvier. Février on ne sait pas, mais bon à la limite ça c'est un détail. Donc moi ce qui me désole dans cette affaire, c'est que. Là, il peut y avoir des incidents de gestion. Ça peut arriver dans toute structure, une entité, une entreprise. Ce qui me désole, c'est que du coup, ça jette l'opprobre sur Multiservices qui est un instrument d'insertion important, qui a toujours été un instrument d'insertion important pour la ville de Dreux. D'ailleurs, le montant des prestations en témoigne. Ça a toujours été quand même un instrument d'insertion important, ça fait vivre des familles, des familles qui sont souvent en situation de précarité, ou qui ont de très faibles revenus et finalement.

Et bien, la seule façon dont on parle au sein de cette assemblée de Multiservices c'est pour, relater cet incident et tout ce que ça a entraîné. Alors que, on aurait pu parler du projet d'insertion, de Multiservices, de ce que ça a apporté, de tous les aspects positifs. Et là finalement, l'image de Multiservices dégradée, c'est vraiment dommage.

Monsieur le Maire : Mais ça fait partie aussi des délibérations qu'on doit présenter. C'est purement technique. Après, bien sûr qu'on soutient Multiservices parce qu'on aurait-on aurait pu très bien ne pas payer. Voilà juridiquement mais Multiservices c'est une association importante qui fait un travail de terrain très important. Voilà on les soutient parce que, et d'ailleurs Dominique la Présidente nous a remerciés aussi d'avoir fait la démarche de ce protocole. Tout le monde retombe sur ses pattes, ça ne coûte pas 1€ de plus aux Drouais. Multiservices peut continuer son activité, c'est ça le principal, le reste ça c'est de la philosophie. Allez Monsieur Fonseca.

Nelson FONSECA : D'abord je comprends votre gêne, Monsieur le Maire, et vous n'êtes pas non mais. ? Si, si, vous l'êtes.

Monsieur le Maire : je ne suis pas gêné.

Nelson FONSECA : Si, si, vous l'êtes.

Monsieur le Maire : D'accord ?

Nelson FONSECA : Néanmoins, vous vous soutenez Multiservices, si on veut. Moi je trouve le protocole mauvais et déséquilibré pour l'association que vous dites soutenir et surtout vous n'avez pas le choix. C'est marqué dans la délibération. C'est marqué que, conformément au principe fixé par la jurisprudence administrative en matière de responsabilité quasi contractuelle, dans une telle situation, l'administration doit rembourser à l'entreprise ses dépenses utiles exposées pour la réalisation des prestations dont elle a bénéficié. En fait, on passe un protocole, laissez-moi finir s'il vous plaît, on passe un protocole qui est en rapport avec la jurisprudence. Vous ne leur faites pas, Non, mais laissez-moi finir s'il vous plaît et vous me répondrez. Vous signez un protocole d'accord transactionnel qui est je vous le dis déséquilibré pour l'association ils n'ont pas le choix de toute façon ils sont à genoux, 150 000€ de facture, ils ont payé les salaires, avancé les charges, enfin c'est pas possible. Vous avez rompu un espèce de pacte de loyauté avec cette, avec cette association d'insertion mais bien sûr, mais.... Je ne fais que reprendre votre délibération, Monsieur le Maire, vous êtes obligé, mais tout à l'heure vous avez parlé.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre là vous dites une contre-vérité, donc je vous laisse terminer votre propos qui en fait est basé sur une contre-vérité juridique.

Nelson FONSECA : Mais non, mais. Je reprends juste. Les propos de votre délibération, Monsieur le Maire, je comprends et vous n'êtes pas si vous voulez responsable de cette..., non j'ai pas fini puisque vous n'arrêtez pas de de me couper. Pardon.

Monsieur le Maire : Parce que vous déroulez une démonstration qui est basée sur une contre-vérité juridique donc je suis obligé de vous arrêter.

Nelson FONSECA : Mais non. Monsieur dans ces cas-là il y a un problème dans la délibération.

Monsieur le Maire : Allez y allez y terminez parce que ça devient pénible.

Nelson FONSECA : Ce n'est pas pénible je vous dis juste les choses, enfin c'est moi. Je vais voter pour même si je trouve que le pacte est très mauvais pour l'association je vais, je vais voter pour protéger cette association. Vraiment mais franchement. Je trouve que ça écorne l'image de la ville.

Monsieur le Maire : Bon voilà, OK, merci Monsieur Fonseca, allez Monsieur HIRTI, puis après Madame Frétey. Et puis on passe au vote. Parce que bon, c'est votre micro de Monsieur Fonseca, s'il vous plaît.

Aïssa HIRTI : Alors vous connaissez mon attachement pour cette structure que j'ai présidée pendant plusieurs années. Je ne doute pas de votre soutien à Multiservices. Toutefois, les faits. Sont contradictoires. Parce que Multiservices, si je ne me trompe pas, ils ont perdu pas mal de chiffre d'affaire ces dernières années sous votre mandat, que ce soit avec l'Office public de l'habitat, que ce soit avec la mairie, sur l'entretien, ménager dans les groupes scolaires ou les bâtiments communaux. Et aujourd'hui, et moi je m'en félicite parce que j'avais posé la question au dernier Conseil municipal sur la décision que vous avez prise, notamment pour nommer un cabinet d'avocats, pour vous aider à rédiger ce protocole. Donc on peut s'interroger véritablement sur votre volonté politique et notamment sur l'insertion par l'activité économique. Et cette situation-là, elle a mis sur le carreau 10 salariés. 10 salariés, c'est pas des salariés qui sont payés 2 000 €. Ils sont payés au SMIC pour certains, pas des postes à temps plein avec un parcours d'accompagnement nécessaire pour pouvoir leur mettre le pied à l'étrier et aller découvrir le monde de l'entreprise. Alors, une fois qu'on a dit ça, moi j'ai 3 interrogations. La première, c'est dans votre délibération, vous commencez, le premier paragraphe. En disant : « ont laissé des entreprises ». Alors est-ce qu'il y a d'autres sociétés qui sont concernées par un manque de bons de commande ? Deuxième question, la somme due à Multiservices s'élève à 154 533,95 €. Or vous proposez dans le protocole 143 603,14 euros. Pourquoi cette différence ? Est-ce que c'est pour payer les frais de l'avocat, je n'en sais rien et vous vous êtes engagé dans le protocole à payer à 30 jours à la signature du protocole. Mais je n'ai pas vu de pénalités en cas de non-paiement de cette facture à 30 jours. Et ma dernière interrogation, vous avez pris un bureau d'études pour vous accompagner à rédiger le marché. Certes. Je peux entendre que concevoir la rédaction d'un marché comme celui-ci peut être compliqué. S'épauler d'un prestataire extérieur ça peut être intéressant. Sauf qu'il a été mandaté en 2024, ça fait un an et que le marché du ramassage des espaces minéraux et végétaux n'est toujours pas publié. Et en fait c'est ça le fond du problème, c'est que vous n'avez pas pu payer parce que vous n'avez pas de marché public. En plus, il y a eu du zèle, je suis désolé, Monsieur le Maire, dans vos services. Il y a eu du zèle parce que on a demandé à Multiservices d'intervenir et qu'il n'y avait pas de bon de commande. Voilà. Et qu'automatiquement, la trésorerie à un moment donné bloque.

Monsieur le Maire : Alors voilà, merci Monsieur Hirti. Une dernière question, Madame Frétey, vous vouliez intervenir ? Je vais vous répondre Monsieur Hirti.

Sabine FRETEY : Je vais aller assez vite puisque tout a déjà été dit. Je voudrais comme je ne sais plus lequel ou laquelle d'entre vous a dit que Multiservices est une association, pardon, qui propose du travail par l'insertion et qui intervient sur les voiries, les espaces verts et qui vient compléter l'offre de services de nettoyage de la ville par ses agents. C'est très important qu'on puisse travailler avec cette association qui rend bien des services et qui aide surtout à rendre la ville plus belle. Donc je salue la démarche du protocole d'accord. Je n'ai pas compris non plus l'écart entre les 150 et 140 000€ mais vous allez nous l'expliquer, et puis vous je rejoins, pour une fois n'est pas coutume, Monsieur Hirti. C'est 13 salariés qui ont été mis en chômage technique, c'est à dire qu'ils sont restés chez eux. Et oui effectivement quand Multiservices n'intervient pas, pardon aux côtés des agents de la ville ça se voit, c'est moins propre, d'autant que les agents de la ville étaient plutôt destinés au centre-ville et Multiservices, non mais en gros, faisons ça. Les agents, les agents de la ville étaient plutôt destinés à nettoyer ou à faire joli le centre-ville et Multiservices intervenait plutôt dans les quartiers. Aujourd'hui, les agents de la ville doivent être partout. C'est vrai que là, tout le monde est

sous tension avec cette histoire. C'est bien. Si ça peut se régler, ce serait bien que ça se règle rapidement.

Monsieur le Maire : Bon allez je vais faire une autre chose après on passera au vote. Alors différentes choses. Bon, les 10 postes, Monsieur Hirti, ou les 13 postes, c'est enfin, vous avez une lecture qui est quand même très, comment dire très personnelle de ces 13 postes ? Parce que ce n'est pas exactement ça, mais c'est pas grave. Pourquoi cette somme ? Parce que en fait sur la somme due de départ Multiservices, la présidente et le trésorier Jean Luc, ont pu effectivement apporter les éléments, de preuve, comme quoi le service avait été fait. Mais il y a effectivement un trou dans la raquette pour reprendre l'expression Caroline. Où là ils n'avaient pas le justificatif et eux-mêmes, ils ne pouvaient pas dire c'est vraiment ils avaient fait le travail donc c'est un accord mais vraiment un accord à 100% avec les dirigeants, enfin la présidence de Multiservices et le trésorier donc là-dessus. Il n'y a aucune difficulté. Monsieur Hirti, vous dites on doit travailler sans marché public. Moi je suis surpris de votre phrase. La moindre dépense de 1 € à la mairie, c'est un marché public. Mais juridiquement, je ne vous apprends rien, c'est votre métier. Donc vous dites non, la mise en concurrence pour hein, afin d'avoir un marché, un bon de commande ou ce qu'on est, et cetera, mais 1 € dépensé c'est un marché public, même s'il n'y a pas de mise en concurrence, parce qu'en dessous de telle somme on peut le faire. Voilà, faut une petite précision quand même, parce que nous n'avons que des marchés publics, même s'il n'y a pas de mise en concurrence parfois. Alors Monsieur Fonseca, la jurisprudence. Bon manifestement vous n'avez pas fait droit. On la met pour justifier le protocole mais en fait si vous reprenez la décision qui fait 14 pages et vous ne l'avez pas. Non mais Monsieur Fonseca vous pouvez tourner la tête. Mais bah oui bah.

Nelson FONSECA : Désolé mais c'est comme vous, pardon mais.

Monsieur le Maire : Non mais manifestement vous prenez un élément, vous ne travaillez pas assez, je pense. Vous prenez un élément, vous faites de la mousse et vous vous trompez juridiquement, mais si voilà, allez, je passe au vote avant les décisions. Alors qui est contre ?

Aïssa HIRTI : Excusez-moi, est ce qu'il y a d'autres entreprises qui sont concernées ?

Monsieur le Maire : Non, je vais vous répondre, il y en a pas. Pardon, allez, qui est contre, qui s'abstient ? En plus on est tous d'accord, c'est magnifique.

Unanimité

21. Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération DEL2024-247 du 17 décembre 2024 relative à la fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement (M57) pour l'exercice 2025

Pierre-Frédéric BILLET

Prend acte

22. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales

Pierre-Frédéric BILLET

Aïssa HIRTI : Je reviens toujours sur la convention d'honoraires du cabinet Bardoux marché de location de matériel sans conducteur.

Monsieur le Maire : Lequel, vous dites ?

Aïssa HIRTI : C'est la décision 188, concernant un élu, pour lancer un marché et pour éviter le conflit d'intérêts.

Monsieur le Maire : C'est ça, oui.

Aïssa HIRTI : Vous pouvez nous en dire un peu plus ?

Monsieur le Maire : Je ne voudrais pas le citer, mais je peux vous répondre par mail. Mais vous devez savoir de qui il s'agit, j'imagine. Je pense. D'autres questions ? La séance est terminée. Passez de bonnes fêtes en famille, reposez-vous bien, et à l'année prochaine.

Prend acte

La séance est levée à 22h05